

SPORTS & HANDICAPS



**L'ACCESSIBILITÉ
DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES EN RÉGION
BRUXELLES - CAPITALE**



SPORTS & HANDICAPS

L'ACCESSIBILITÉ DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES À BRUXELLES



Accès et Mobilité pour Tous asbl
rue A. Renoir 5/4 • B-1140 Evere
Tél. +32(0)2 705.03.48
gsm +32(0)477 318 607
info@bruxellespourtous.be



SPORTS & HANDICAPS

L'accessibilité des infrastructures sportives en Région de Bruxelles-Capitale

Préface

L'accessibilité des infrastructures sportives à Bruxelles

Outre les bienfaits pour la santé, la participation aux loisirs et la pratique d'un sport constitue un des facteurs importants de l'intégration au sein de notre société.

Pour les personnes handicapées tout particulièrement, cette pratique met en avant les potentialités plutôt que les limites.

Mais bon nombre d'infrastructures ne leur permettent pas d'accéder aux différents sports.

La pratique d'un sport pour personnes handicapées s'organise sous différentes formes : soit la personne handicapée est intégrée dans un club de personnes valides, soit elle pratique un sport « adapté » avec des règles spécifiques.

Les sports adaptés sont multiples et se déclinent selon le type de handicap : moteur, mental, sensoriel, etc. Ils nécessitent évidemment l'utilisation d'un matériel spécifique : tennis, cyclodanse, basket, ski, rugby, torball, tandem, voile...

Mais au-delà du matériel, se pose la question de l'accès aux infrastructures mêmes, du parking aux toilettes adaptées, en passant par les rampes, les ascenseurs, la signalétique, etc.

Ma préoccupation en tant que Ministre en charge de la Politique d'Aide aux Personnes Handicapées est en effet de favoriser la participation de tous sans conditions, aux activités de sport à Bruxelles et de sensibiliser les acteurs de terrain.

Dans cette optique, je suis convaincue que ce guide « Sports et handicaps » donnera aux personnes à mobilité réduite un aperçu des infrastructures sportives bruxelloises qui pourraient les intéresser et surtout de l'accessibilité de celles-ci.

Quant aux responsables et gestionnaires des infrastructures sportives, ils y trouveront des propositions concrètes d'aménagement et des fiches techniques leur permettant d'en améliorer l'accès.

Pour que la pratique du sport en Région bruxelloise soit accessible à tous !



**Evelyne Huytebroeck, Ministre bruxelloise
en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.**

Sommaire

Remerciements.....	4
A la réalisation	4
Introduction.....	5
Handicap, mobilité réduite et accessibilité: concepts et définitions	7
La personne à mobilité réduite.....	7
La personne handicapée	7
Le concept de handicap.....	7
Le concept d'accessibilité	8
Principes généraux de mise en accessibilité des bâtiments	9
Sports & handicaps	11
Le sport pour personnes handicapées physiques	11
Le sport pour personnes aveugles et malvoyantes	12
Le sport pour personnes sourdes et malentendantes	12
Le sport pour personnes handicapées mentales	13
La natation	13
Les sports de compétition	14
Méthodologie	15
Caractéristiques principales et objectifs.....	15
Critères d'évaluation.....	15
Phases de l'évaluation.....	16
Mise en place du projet.....	17
Dispositions légales: le Règlement régional d'urbanisme	18
Accessibilité des infrastructures sportives en Région de Bruxelles-Capitale.....	19
Légendes des pictogrammes	19
Fiches d'accessibilité	20
Recommandations.....	20
Références bibliographiques.....	95
Annexe: Normes RRU relatives à l'accessibilité PMR	96

Remerciements

Nous tenons à remercier toute les personnes qui nous ont aidés à réaliser ce guide et plus particulièrement :

Pour leur soutien et leur aide financière :

Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, Commission communautaire française (COCOF), Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées (SBFPH) et les Œuvres du Soir

- Evelyne HUYTEBROECK, Ministre bruxelloise en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées
- Véronique GAILLY, conseillère au cabinet de la Ministre Huytebroeck, Politique des Personnes handicapées
- Jacques MASCART, secteur Sport & Infrastructures sportives de la COCOF
- Philippe DE BACKER, directeur d'administration, COCOF, SBFPH
- Yvonne JULIEN, attachée principale à la direction d'administration, COCOF, SBFPH
- Nathalie Malice, coordinatrice des Œuvres du Soir

Pour leur soutien et leur disponibilité:

- Les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale
- Les responsables des infrastructures sportives

A la réalisation

Cette publication a été réalisée par l'asbl AMT Concept asbl (Accès et Mobilité pour Tous)

Direction du projet: Miguel GEREZ

Relevés: Audrey VAN LOKEREN, Cindy GOURIER (stagiaire), Eléonore NAZARYAN, Mathieu VOSSSEN, Yannick Borderie (stagiaire), Miguel GEREZ

Rédaction: Marie BELINA-PODGAETSKY, Miguel GEREZ

Dessin technique et pictogramme: Audrey VAN LOKEREN

Photos: Audrey VAN LOKEREN, Mathieu VOSSSEN, Cindy GOURIER, Miguel GEREZ

Introduction

Parler de «sports pour tous», tel est le défi que l'association AMT Concept asbl (Accès et Mobilité pour tous) a voulu relever, en collaboration avec le secteur Sport et Infrastructures sportives de la Commission Communautaire Française (COCOF) et avec le soutien du Service bruxellois francophone des personnes handicapées et des Œuvres du Soir. Nous espérons que ce guide permettra d'améliorer l'accessibilité des infrastructures sportives aux personnes à mobilité réduite (PMR).

La pratique du sport est bénéfique tant pour la santé que pour l'épanouissement personnel. Pour les personnes en situation de handicap, elle constitue un formidable moyen d'exprimer leurs potentialités au lieu d'exposer leurs limites. Le sport apparaît comme un facteur indéniable d'amélioration de la qualité de vie autant que comme un formidable outil de reconnaissance et d'intégration à la société. Les parcours des athlètes handicapés sont là pour témoigner de l'absolue nécessité de faire évoluer les mentalités pour rendre le sport accessible à tous.

A priori et à la condition que les infrastructures sportives soient aménagées en conséquence, les personnes handicapées peuvent exercer de très nombreuses disciplines sportives. Le sport organisé pour ce type de public est généralement répertorié en trois catégories: le sport pour personnes sourdes et malentendantes, les sports paralympiques (pour personnes handicapées physiques et malvoyantes) et en enfin le sport pour personnes handicapées mentales. Chaque groupe a sa propre histoire, son organisation, ses compétitions et sa vision du sport.

L'objectif principal de ce guide est de donner une vue d'ensemble aussi proche de la réalité que possible de l'accessibilité des infrastructures sportives en Région de Bruxelles-Capitale. Les informations ici rassemblées sont destinées à compléter le «Guide des sports» et le site internet de la COCOF afin qu'il s'adresse à un public aussi large que possible. La consultation de ce guide permettra aux personnes à mobilité réduite de connaître le niveau d'accessibilité des infrastructures sportives dans lesquelles ils souhaitent se rendre.

Face au manque actuel d'informations, la première étape de ce travail a consisté en la création d'une grille d'évaluation permettant d'analyser point par point l'accessibilité des infrastructures sportives de la Région de Bruxelles-Capitale. Cet outil de base nous a permis de collecter sur le terrain les données nécessaires à notre étude.

Sur base des informations rassemblées, nous avons pu déterminer le niveau d'accessibilité de chacune des installations sportives visitées: accessibles, accessibles moyennant quelques aménagements raisonnables et inaccessibles. Nous avons tenu compte dans notre évaluation des trois aspects fondamentaux du concept d'accessibilité: accéder aux environnements bâtis de toute nature, circuler horizontalement et verticalement sans aucun obstacle et utiliser toutes les structures mises à la disposition du public. A cette triade, nous avons ajouté la notion de «pratiquer» pour couvrir les spécificités des bâtiments à vocation sportive.

Un chapitre de ce rapport, complété d'une annexe, est consacré à la présentation du titre IV du Règlement régional d'urbanisme (RRU) qui régit les matières relatives à l'accessibilité des bâtiments publics aux PMR en Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit là de normes minimales à respecter lors de toute construction neuve ou de toute

rénovation d'un bâtiment ancien, mais il serait utile selon nous de mettre en place des normes plus ambitieuses et de les adapter aux besoins plus spécifiques des sportifs en situation de handicap.

Les conclusions de notre étude, élaborées sous forme de recommandations, pourraient servir de base à la création d'un code pratique d'accessibilité. Ces propositions concrètes d'aménagements visent à améliorer l'accessibilité actuelle des infrastructures sportives, en privilégiant le principe d'autonomie des personnes à mobilité réduite et le confort et la sécurité de l'ensemble des usagers.

Nous espérons que ce guide se révélera un outil efficace dans la promotion d'une politique sportive favorisant l'intégration des personnes handicapées, véritable «révolution culturelle» du monde du sportif.

Handicap, mobilité réduite et accessibilité: concepts et définitions

La personne à mobilité réduite

Toute personne gênée dans sa mobilité en raison de sa taille, de son état, de son âge, d'un handicap permanent ou temporaire ainsi qu'en raison des appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer. Plusieurs facteurs contribuent à entraver la mobilité des individus: cécité, surdité, déficience intellectuelle, grossesse, suites d'un accident, difficultés de compréhension de la langue. Il peut aussi simplement s'agir d'un caddie ou d'un landau à manœuvrer ou d'un objet encombrant à transporter.

La personne handicapée

Par personne handicapée, il faut entendre toute personne atteinte d'un handicap résultant d'une déficience physique (y compris sensorielle et non visible), ou mentale (c'est-à-dire intellectuelle, cognitive ou psychique).

Le concept de handicap

Généralement, la notion de handicap n'est utilisée que pour désigner les déficiences physiques ou sensorielles, permanentes ou temporaires, qui découlent de maladies ou de traumatismes. Cette approche néglige les aspects environnementaux et sociaux qui constituent autant de facteurs «handicapants» nuisibles à l'autonomie des personnes à mobilité réduite et à l'intégration des personnes handicapées.

En réalité, le handicap doit être envisagé comme le résultat de l'interaction entre une diminution fonctionnelle donnée et l'environnement dans lequel doit évoluer la personne qui en est affectée. De ce point de vue, on considère que l'environnement peut provoquer un handicap de mobilité pour les personnes qui se déplacent en fauteuil roulant ou à l'aide d'une canne ou d'une prothèse ou un handicap sensoriel pour les personnes qui se déplacent sans vision ou sans audition.

En conclusion, la mise en accessibilité des lieux ouverts au public, *a fortiori* des installations sportives, s'avère capitale pour les personnes en situation de handicap. Non adapté ou non aménagé, l'environnement entrave leurs possibilités de déplacement et renforce leur dépendance ou leur isolement, créant ainsi la véritable situation de handicap.

Le concept d'accessibilité

*Une personne handicapée dans un aménagement accessible est une personne valide.
Une personne valide dans un aménagement non accessible est une personne
handicapée.*

Louis-Pierre Grobois, architecte

Le concept d'accessibilité désigne la possibilité pour l'ensemble des personnes à mobilité réduite d'accéder à une infrastructure donnée et d'utiliser de manière effective les fonctions ou équipements que cette dernière abrite. Pour les personnes handicapées, l'accessibilité constitue la revendication de base à l'autonomie à la liberté, ainsi que la condition primordiale pour retrouver un statut de citoyen.

Citons à cet égard le rapport intitulé *Vers l'indépendance* publié en 1989 par ERICA, une organisation européenne de défense des consommateurs: «Un bâtiment n'est entièrement accessible que si toute personne handicapée, le cas échéant en fauteuil, peut atteindre et utiliser de manière indépendante et autonome (c'est-à-dire sans aide ni direction) l'ensemble de chaque partie et son contenu. Toutes les associations de personnes handicapées consultées en Europe ont insisté sur ce point. Un bâtiment qui manque à ces conditions ne mérite pas d'être appelé 'public'.»¹

Pour atteindre un degré élevé d'accessibilité, il est essentiel de respecter trois principes de base: accéder, circuler (horizontalement et verticalement) et utiliser ou, dans le cas du sport, pratiquer. Idéalement, l'accessibilité complète implique la liberté d'effectuer les actions suivantes :

- **accéder:** garer son véhicule/descendre du bus, parvenir à l'entrée (bordures de trottoir, abords, mobilier urbain, voirie); entrer dans le bâtiment, avoir accès au vestibule et à l'ensemble des services disponibles à la réception (guichet, Tél.:.:, information, etc.);
- **circuler:** se repérer dans le bâtiment, ce qui suppose la possibilité de lire ou d'interpréter l'ensemble de la signalisation intérieure; se déplacer dans le bâtiment, se servir des portes et ascenseurs en toute sécurité, sortir rapidement et en sécurité en cas d'urgence;
- **utiliser/pratiquer:** se servir de tous les équipements et installations à la disposition des visiteurs ou des utilisateurs (par exemple installations sanitaires, interrupteurs), se servir des instruments visuels, sonores, des boucles magnétiques et des signalisations en braille. Dans le cas des infrastructures sportives, il faut impérativement veiller à l'accessibilité des vestiaires et des douches ainsi qu'à celle des locaux ouverts à tout public (cafétéria, tribunes, etc.).

¹ Rapport «Vers l'indépendance», ERICA-European Research into Consumer Affairs (Recherche européenne pour les affaires de consommation), concernant d'éventuelles initiatives de la Communauté Européenne visant à favoriser la mobilité et l'accessibilité aux personnes handicapées, Londres, Cambridge, 1989, pp.89-90

Principes généraux de mise en accessibilité des bâtiments

Les différentes situations de handicap peuvent être répertoriées en quatre grandes catégories: déficiences motrices, intellectuelles, visuelles ou auditives. Lors de la conception ou de la rénovation d'un bâtiment, ou dans sa gestion quotidienne, il convient de prendre chacune d'entre elles en considération.

1. Les déficiences motrices

On retrouve par exemple dans cette catégorie des personnes amputées, des personnes paraplégiques ou tétraplégiques, des paralytiques cérébraux. Elles se déplacent à l'aide d'un fauteuil roulant, d'une canne ou d'une prothèse. Parmi les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap moteur, citons:

- les différences de niveaux (marches, bordures, pentes à trop forte inclinaison)
- l'absence ou l'inadéquation des aides à la marche (mains courantes)
- les inégalités du sol
- l'inaccessibilité et/ou l'inadaptation des ascenseurs, équipements sanitaires, vestiaires et locaux à vocation sociale (cafétéria, tribune, etc.)
- l'étroitesse et/ou l'encombrement des couloirs et des passages de porte
- l'inadaptation des systèmes d'ouverture des portes
- l'inaccessibilité des guichets de service ou des systèmes de commande placés trop en hauteur (interphonie, ascenseurs, interrupteurs, etc.)

Retenons qu'il n'est pas toujours aisé d'effectuer des travaux de rattrapage pour corriger le handicap de mobilité. La présence de marches entre différents niveaux, l'étroitesse d'un passage de porte ou l'inadaptation des cabines d'ascenseurs constituent autant de défauts de conception du bâtiment.

2. Les déficiences visuelles

Les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes malvoyantes ou aveugles peuvent se résumer comme suit:

- l'absence de repères dans un lieu inconnu
- la perte du sens de l'orientation résultant d'une mauvaise organisation spatiale ou d'aménagements inadéquats
- l'absence de couleurs contrastées
- les défauts d'éclairage (éclairage insuffisant, reflets déroutants, etc.)
- l'inaccessibilité de l'information et de la signalisation sur support visuel
- une mauvaise acoustique qui empêche les malvoyants d'utiliser l'audition pour se repérer dans l'espace
- la présence non annoncée de marches, les bordures
- tout objet saillant sans embase au sol (tablettes d'entrée, appuis de fenêtres, etc.)

Dans le cas des déficiences visuelles, les aménagements à réaliser n'exigent aucune modification structurelle du bâtiment. Ils sont relativement simples et peu onéreux: insertion d'éléments de guidage ou de repérage (différences de

matière au sol), apposition d'inscriptions en braille et de schémas des lieux en relief, mise en place de messages sonores, création de puits de lumière aux endroits stratégiques ou mise en place de jeux de miroirs amplifiant l'angle de vision.

3. Les déficiences auditives

Dans leurs déplacements quotidiens, les personnes malentendantes ou sourdes doivent faire face aux problèmes suivants:

- le manque d'information, notamment sur support visuel, entraînant une diminution de leur autonomie
- les parlophones
- une acoustique mal conçue (choix des matériaux, géométrie des lieux, disposition du mobilier, etc.)
- le manque d'éclairage qui gêne la lecture labiale et l'observation de la gestuelle

La mise en place d'informations visuelles doublées de messages sonores, de vidéophones, de puits de lumière aux endroits stratégiques, de jeux de miroirs amplifiant l'angle de vision ou encore l'installation de boucles magnétiques dans les parois des salles de réunion constituent quelques exemples d'aménagements qui facilitent les déplacements des personnes atteintes d'une déficience auditive sans toucher à la structure du bâtiment. Pour la sécurité de ces visiteurs, il faut impérativement prévoir un système d'alarme visuel.

4. Les déficiences intellectuelles

Le handicap mental est un handicap de la compréhension, de la communication et de la décision. Dans le cas d'un handicap léger, la personne est quasi autonome et n'a besoin que d'une attention plus prévenante. Dans le cas d'un handicap plus lourd, son autonomie est très limitée mais doit toutefois être systématiquement encouragée.

Dans un environnement qui ne leur est pas familier, ces personnes sont confrontées aux mêmes types de problèmes que les malvoyants et les aveugles. Ils éprouvent pour la plupart des difficultés à lire ou à interpréter la signalisation et les instructions. Il faut donc que ces dernières utilisent un langage simple, clair et direct.

En outre, il arrive qu'une déficience sensorielle s'ajoute au handicap mental. Par conséquent, les recommandations en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite s'appliquent sans restriction à l'accueil de ce type de public. Le personnel des structures accueillantes doit être facilement identifiable, sensibilisé à la question du handicap mental et capable d'apporter une assistance en cas de besoin ou d'encadrer les moins autonomes.

Sports & handicaps

De plus en plus de personnes handicapées pratiquent une activité sportive. Elles disposent d'une palette extrêmement variée de disciplines parmi lesquelles faire leur choix, qu'elles soient individuelles ou collectives, de loisir ou de compétition, de salle ou de plein air. La pratique sportive est un formidable dérivatif qui ne peut que faciliter et encourager l'intégration des moins valides dès lors que ces activités ont lieu dans des installations communes.

Les personnes en situation de handicap constituent par conséquent un public à part entière dont il importe de tenir compte lors de la construction ou de la rénovation d'installations sportives. Il importe que ces dernières soient parfaitement adaptées aux besoins spécifiques de cette population (accessibilité globale, surfaces de jeux, équipements, vestiaires et sanitaires).



Le sport pour personnes handicapées physiques

Disciplines:

Liste non exhaustive: athlétisme, tir, tir à l'arc, course d'orientation, équitation, ski nordique, ski alpin, boccia, pétanque, football, basket, rugby, volley-ball, tennis, tennis de table, gymnastique, natation, ski nautique, aviron, pêche à la ligne, cyclisme

Un grand nombre de ces sports se pratiquent à l'aide de fauteuils roulants spéciaux aux dimensions plus larges que la normale, ce qui nécessite que la largeur de passage des portes soit adaptée en conséquence.

Accessibilité:

- atteindre, accéder, circuler, utiliser
 - cheminements simples, praticables et sans obstacles, prévus pour le passage
 - de fauteuils roulant, depuis le parking jusqu'à la surface de jeu
 - ouvertures de portes dans les deux sens (ou portes automatiques)
 - accès au guichet et aux services de la réception, aux sanitaires, aux vestiaires et douches, ainsi qu'aux locaux fréquentés par tout visiteur (cafétéria, gradins, etc.)

- pratiquer
 - utilisation du fauteuil roulant comme partie intégrante du jeu (exemple: nécessité d'élargir le champ de vision dans le cas des sports d'équipe)
 - utilisation de revêtements de sol permettant un déplacement aisé (Pas de matériaux trop souples. Les roues des fauteuils s'y enfoncent et freinent la progression.)



Le sport pour personnes aveugles et malvoyantes

Disciplines:

Liste non exhaustive: athlétisme, triathlon, gymnastique, tir à l'arc, course d'orientation, équitation, cricket, goalball, torball, cécifoot, ski, judo, tai-chi, natation, aviron, voile, pêche à la ligne, randonnée pédestre, tandem

Accessibilité:

- atteindre, accéder, circuler, utiliser
 - cheminements simples, praticables, sans obstacles, bien éclairés et pourvus de lignes de guidage tactiles, depuis le parking jusqu'à la surface de jeu
 - accès à l'information et à la signalisation: inscriptions en braille et en relief, contraste des couleurs, messages sonores

- pratiquer
 - salles pourvues d'une acoustique et d'un éclairage de qualité (perception de l'espace)
 - matérialisation des limites de la surface de jeu par des éléments sonores (ficelle à grelots) ou tactiles
 - adaptation de l'équipement sportif (buts munis d'un bip sonore, etc.)



Le sport pour personnes sourdes et malentendantes

Disciplines:

Les personnes malentendantes ou sourdes sont physiquement aptes à exercer n'importe quelle activité sportive. Cependant, sur un terrain de sport comme ailleurs, les malentendants ont un mode de communication qui leur est propre. C'est la raison pour laquelle des jeux olympiques séparés pour les athlètes malentendants continuent d'être organisés.

Accessibilité:

- atteindre, accéder, circuler, utiliser
 - éclairage et acoustique de qualité
 - accès à l'information et à la signalisation: supports visuels

- pratiquer
 - salles pourvues d'une acoustique et d'un éclairage de qualité (perception de l'espace, spécificités de la communication en situation de jeu)



Le sport pour personnes handicapées mentales

Disciplines:

Les personnes atteintes d'une déficience intellectuelle sont physiquement aptes à exercer n'importe quelle activité sportive.

Accessibilité:

Les aménagements réalisés pour rendre une infrastructure accessible aux personnes atteintes d'un handicap physique ou sensoriel sont tous de nature à améliorer l'accueil des sportifs handicapés mentaux.

Toutefois, il s'agit moins d'adapter des installations que de disposer d'un personnel sensibilisé, capable d'apporter une assistance en cas de besoin ou d'encadrer les moins autonomes. Pour que la personne déficiente intellectuelle bénéficie de la plus grande autonomie, elle a besoin d'un accompagnement pour l'aider à se repérer et à faire ses choix. Dans le même esprit, il faut également veiller à mettre en place un code de communication visuelle simple et clair.

La natation

La natation est un sport accessible à tous et qui permet de rapides progrès, quel que soit le niveau de départ ou le type de déficience des nageurs. Il ne s'agit donc pas uniquement d'une activité sportive ou récréative, mais également d'un véritable art thérapeutique. L'accessibilité des piscines est de ce fait primordiale.

Dans ce type d'installation plus qu'ailleurs, tout aménagement destiné à améliorer l'accessibilité a des retombées positives pour l'ensemble des visiteurs. Convalescents, personnes âgées, femmes enceintes ou accompagnées d'enfants en bas âge ne peuvent qu'apprécier les cheminements simples et dénués d'obstacles prévus pour le passage des personnes en fauteuil roulant.

Accessibilité des piscines

Les exigences en matière d'accessibilité globale sont identiques à celles présentées dans les sections ci-dessus. Aux alentours du bassin, il faut cependant accorder une attention plus particulière aux points suivants :

- risques de glissade sur sol mouillé: installation de mains courantes le long des cheminements
- pédiluves: une rampe d'aspersion pour pied (qui arrose également les pneus de fauteuils roulants) permet une circulation commune à tous les publics. A défaut, les pédiluves doivent pouvoir être contournés ou recouverts par un plancher amovible d'une largeur supérieure à celle d'un fauteuil roulant.
- accès au bassin: concevoir ou équiper chaque bassin pour permettre l'accès à l'eau d'une manière aussi autonome et discrète que possible.

Les sports de compétition

Les sports pour handicapés sont fédérés depuis plusieurs années. De nombreuses compétitions sont dès lors organisées aux niveaux régional, national, international et olympique. Cette reconnaissance du droit au sport a ouvert les portes des centres de rééducation aux méthodes d'entraînement et a permis de porter un regard nouveau sur le handicap, en mettant l'accent sur la performance et non sur l'infirmité.

Lors des compétitions, des centaines d'athlètes se retrouvent comme n'importe quel olympien, avec la même devise: «plus vite, plus haut, plus fort». Les sportifs sont regroupés en catégories selon le type et la gravité de leur handicap. Le but est de faire concourir ensemble des athlètes ayant des aptitudes fonctionnelles comparables.

Les premiers jeux à caractère olympique pour athlètes handicapés physiques furent organisés à Rome en 1960. Ils sont considérés comme les premiers Jeux Paralympiques. En 1976, à Toronto, les athlètes handicapés visuels rejoignent le mouvement paralympique. La même année, la Suède accueille les premiers Jeux Paralympiques d'hiver. En 1980, les athlètes amputés et paralytiques cérébraux s'ajoutent à la grande famille paralympique.

Les premiers jeux olympiques pour sourds et malentendants voient le jour à Paris en 1924. Ils portent à l'époque le nom de *Silent Games*. Ces jeux furent organisés par le Comité International des Sports Silencieux (CISS) rebaptisé entre-temps Comité International des Sports des Sourds. Les derniers Jeux olympiques des sourds ont eu lieu à Melbourne en 2005.

Les sportifs en situation de handicap mental ont eux aussi leurs jeux olympiques. Les Jeux olympiques spéciaux, dont la première édition s'est déroulée à Chicago en 1968, s'adressent à des déficients intellectuels âgés de 8 à 80 ans et sont axés sur la participation. Tous les athlètes y reçoivent des médailles.

Méthodologie

Caractéristiques principales et objectifs

L'évaluation de l'accessibilité des bâtiments doit prendre en compte deux aspects de base, soit:

- la mobilité de la personne handicapée
- les principales caractéristiques des bâtiments visités: voirie, abords, bâtiments, mobilier interne et urbain

L'analyse croisée de ces deux paramètres permet de déterminer **le degré d'accessibilité²** des bâtiments et des équipements. Trois degrés significatifs sont retenus:

- **degré 1:** les lieux évalués sont accessibles aux personnes handicapées: c'est l'autonomie de ces personnes.
- **degré 2:** les lieux étudiés ne sont pas accessibles mais ils pourraient être aménagés avec des travaux de rattrapage simples et peu coûteux: c'est la possibilité de devenir autonome.
- **degré 3:** les lieux analysés ne sont pas accessibles et resteront en l'état car les travaux à réaliser sont trop importants et complexes: c'est le rejet de la personne.

Critères d'évaluation

La mobilité des personnes handicapées varie en fonction des différentes situations de handicap et du potentiel physique de chaque personne.

Les barrières architecturales sont déterminées par quatre critères³: **l'accès, le passage, le support et l'atteinte.**

Accès:

- en déplacement horizontal ou quasi horizontal, la personne en fauteuil roulant ne peut franchir des pentes supérieures à 5%. Les seuils sont à proscrire.
- en déplacement vertical, la personne en fauteuil roulant est dans l'incapacité d'emprunter des marches ou des cabines d'ascenseur aux dimensions inférieures à 1,10 m x 1,40 m.

² Méthode d'évaluation mise au point par l'architecte Louis-Pierre GROSBOIS, assisté de F. GIGON et J.M. THIBAUT, lors des bilans d'accessibilité de trois villes nouvelles de la région parisienne: Evry (1974), Cergy-Pontoise (1975) et Marne-la-Vallée (1976).

³ M. GEREZ, A. DIESCHT, L.-P. GROSBOIS, "L'accessibilité des bâtiments de la Commission des Communautés Européennes - Evaluation des structures d'accueil", Bruxelles-Paris, décembre 1992

Passage:

Une largeur de passage d'un minimum de 0,95 m est requise pour les déplacements en fauteuil roulant ou assistés d'une canne. Pour permettre une rotation à 90°, il faut disposer d'une largeur de 1,20 m au minimum.

Support:

Les revêtements de sol doivent être antidérapants et sans obstacle au pied ou à la roue. Les tapis brosse à l'entrée, les moquettes profondes, le dallage poli, etc. sont donc à proscrire.

Atteinte:

Quand on se trouve en position assise, ou quand on est une personne de petite taille, il est malaisé, voire impossible, d'atteindre manuellement des plaques de commande, des boutons ou encore des manettes placées en hauteur. Il en va de même pour le contact visuel au guichet d'accueil, à travers une fenêtre, etc. Etant donné que de nombreux appareils et équipements (ascenseurs, éclairage, climatisation, sonnettes, sanitaires, etc.) sont commandés par l'utilisateur, ne pas pouvoir les atteindre, c'est ne pas accéder à des fonctions essentielles du bâtiment.

Phases de l'évaluation

L'évaluation de l'accessibilité des infrastructures sportives peut se décliner en trois phases chronologiques:

- Phase I: inventaire et diagnostic de la situation existante sur base de la grille d'évaluation qui propose une lecture innovante du Règlement régional d'urbanisme (RRU) et permet de réaliser les fiches d'accessibilité des infrastructures sportives par commune (cf. p. 21)
- Phase II: état qualitatif, mis en évidence dans les propositions d'aménagement des travaux à réaliser à court, moyen et long terme
- Phase III: propositions d'amélioration. Cette étape nécessite une étude spécifique pour trouver une solution raisonnable, qu'il s'agisse d'une rampe extérieure ou d'une rampe de rattrapage intérieure lorsque l'infrastructure le permet. Lorsqu'il est impossible d'aménager une rampe fixe, il faut prévoir une rampe amovible et légère en métal ou en bois à placer lorsqu'un PMR se rend dans ces lieux.

Mise en place du projet

- Réalisation d'un inventaire de l'accessibilité des infrastructures sportives
- Fiches de synthèse avec logos et supports photographiques pour le guide des sports de la COCOF
- Propositions:
 - mise en œuvre concrète de l'aménagement de l'accès aux infrastructures à court, moyen et long terme
 - dans le cadre d'un cheminement continu (concept de boucle)
- Conclusions
- Fiches complètes en annexe avec photos
- Principes
 - Confort
 - Sécurité
 - Autonomie Complète (sans dépendance, ni aide de tiers)

Dispositions légales: le Règlement régional d'urbanisme

Ces dernières années, de nombreux documents et études ont permis de sensibiliser un grand nombre d'acteurs responsables de l'environnement et du cadre bâti en Région de Bruxelles-Capitale à la problématique de l'accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite. On peut considérer que des progrès appréciables ont eu lieu sur le plan de la réflexion et de sa concrétisation dans les textes légaux et les plans de mobilité.

En Région de Bruxelles-Capitale, les matières relatives à l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite sont régies par le Règlement régional d'urbanisme (RRU) dont une version révisée est entrée en application le 19 décembre 2006. Dans la suite de ce chapitre, nous en reprenons les principales afin de faciliter la lecture de nos évaluations.

Il est à noter que, dans cette nouvelle version du RRU, la question de l'accessibilité des bâtiments aux PMR a été enrichie de nouvelles dispositions ou élargie à d'autres sphères de la vie quotidienne. Néanmoins, les prescriptions prévues ne peuvent suffire à couvrir la totalité des situations existantes. Il arrive aussi fréquemment que des aménagements obligatoires en matière d'accessibilité aux PMR ne soient pas réalisés ou qu'ils s'avèrent inadaptés ou inutilisables, faute de cahier des charges suffisamment détaillé ou d'un suivi approprié du chantier.

Force est de reconnaître que les responsables politiques et les administrations se montrent de plus en plus attentifs aux besoins des PMR et au respect des normes en vigueur. Le secteur Sport et Infrastructures sportives de la COCOF se montre en l'occurrence très exigeant et n'approuve les demandes de subsides que dans la mesure où les projets satisfont pleinement aux dispositions légales en matière d'accessibilité aux PMR. Toutefois, les administrations n'ont aucune prise sur le secteur privé ou les travaux non subsidiés.

De plus, la dispense de permis de bâtir pour des actes ou travaux mineurs rend difficile, voire impossible, l'exercice d'un contrôle efficace de ce type de chantier. Pourtant, les dispositions du RRU en matière d'accessibilité PMR s'appliquent pleinement à ce type de travaux et toute infraction au règlement d'urbanisme peut faire l'objet de poursuites (article 300, point 3, du Code bruxellois de l'aménagement du territoire). Dans ce genre de cas, les autorités politiques et urbanistiques ont une carte maîtresse à jouer.

Le RRU prévoit les normes minimales à respecter lors de toute construction neuve ou de toute rénovation d'un bâtiment ancien. Il conviendrait selon nous de mettre en place des normes plus ambitieuses et de les adapter aux besoins plus spécifiques des sportifs en situation de handicap.

L'annexe I de ce rapport passe en revue de manière plus détaillée les dispositions prévues par le RRU en matière d'accessibilité aux PMR. Nous vous en proposons une présentation articulée autour des principes de base de l'accessibilité des installations sportives: accéder, circuler, utiliser, pratiquer.

Accessibilité des infrastructures sportives en Région de Bruxelles-Capitale

Ce chapitre présente la synthèse par commune des relevés effectués dans les différentes infrastructures sportives de la Région de Bruxelles-Capitale.

L'enquête de terrain à laquelle nous avons procédé nous a permis de mettre en évidence les principales lacunes des infrastructures sportives en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Le point noir reste sans conteste l'inadaptation quasi généralisée des douches et des vestiaires aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant. En raison de la présence de marches, ce type d'installation est par ailleurs souvent difficile d'accès à toute personne gênée dans sa mobilité. Autre manque à pallier: le nombre insuffisant d'emplacements de parking réservés aux PMR ou l'existence de bordures pour y accéder. Il est enfin à noter que la signalétique fait elle aussi défaut dans de nombreux cas.

Légendes des pictogrammes

Voici les pictogrammes utilisés dans les fiches d'accessibilité. A chacun d'eux est associée la couleur verte, orange ou rouge qui désigne le niveau d'accessibilité de l'infrastructure visée et de ses équipements.



Accessible



Salle de bain adaptée



Accessible avec aide



Douche adaptée



Aménagements pour
personnes malentendantes



Vestiaire adapté



Aménagements pour
personnes aveugles et
malvoyantes



Cafétéria accessible



Chiens-guides admis



Accès aux personnes
handicapées mentales



Parking avec emplacements
réservés

Fiches d'accessibilité par commune

Anderlecht

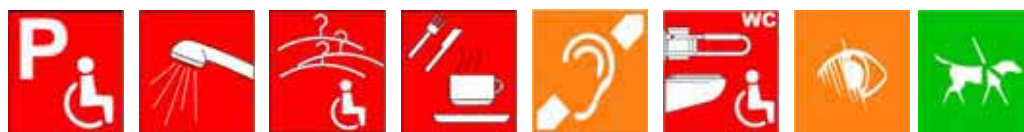
Infrastructure sportive communale

C.R.S.P.C. ANDERLECHT

Adresse: Rue des Fruits 73

Tél.: +32 (0) 2 520 34 82

Descriptif: 15 terrains de tennis dont 2 couverts
Location de matériel



COMPLEXE DU VOGELENZANG

Infrastructure sportive communale

Adresse: Rue du Vogelenzang
1070 Anderlecht

Tél. : +32 (0) 2 523 75 89

Fax : +32 (0) 2 523 80 07

Courriel: sports@anderlecht.irisnet.be

Site Internet:

<http://www.opt.be/informations/sports/fr/AS/34856.html>



Descriptif : 5 terrains de football.

Information: en travaux

ESPACE MULTI-ACTIVITES

Infrastructure sportive communale

Adresse: rue Emile Carpentier
1070 Anderlecht

Tél.: +32 (0) 2 529 40 54

Fax.: +32 (0) 2 523 80 07

Courriel: Sports1070@anderlecht.be



Descriptif : Un terrain de football



MINI-GOLF

Infrastructure sportive communale

Adresse: rue Claude Debussy - avenue
Marius Renard
1070 Anderlecht

Tél.: +32 (0)2 529 40 54

Fax: +32 (0)2 523 80 07

Courriel: Sports1070@anderlecht.be



Descriptif: 18 trous de mini-golf



PLAINE DE LENNIK
Infrastructure sportive communale



Adresse: Route de Lennik 1015
1070 Anderlecht

Tél.: +32 (0) 2 539 06 15

Descriptif: 3 terrains de football, 1 terrain de basket-ball



**PLAINE DES SPORTS CORNEILLE
BARCA**



Infrastructure sportive communale (St Gilles)

Adresse: Route de Lennik 1015
1070 Anderlecht

Tél.: +32 (0)2 520 39 52

Fax: +32 2 (0)2 536 +32 (0) 2 29

Courriel: sport.1060@stgilles.irisnet.be



Descriptif: 3 terrains de football, 6 courts de tennis dont 3 couverts, 2 pistes de pétanque, jeux pour enfants.



STADE COMMUNAL

Infrastructure sportive communale

Adresse: Boulevard Théo Lambert 6
1070 Anderlecht

Tél.: +32 (0) 2 522 44 62

Descriptif: 1 terrain de basket-ball, 1 terrain de volley-ball



STADE DE NEERPEEDE

Infrastructure sportive communale

Adresse: Drève Olympique 1
1070 Anderlecht

Tél.: +32 (0) 2 523 77 72

Descriptif: 1 piste d'athlétisme, 1 terrain de football, 2 pistes de pétanque, tir à l'arc.



TERRAIN DE VOLLEY-BALL – PLEIN AIR

Infrastructure sportive communale

Adresse: Boulevard Théo Lambert
1070 Anderlecht

Descriptif: 1 Terrain de volley en plein air.



TERRAINS DE BASKET-BALL - PLEIN AIR

Infrastructure sportive communale

Adresse: Boulevard Théo Lambert
1070 Anderlecht



CENTRE SPORTIF D'ANDERLECHT ADEPS

Infrastructure sportive publique

Adresse: Rue des Grives 53
1070 Anderlecht

Tél.: +32 (0) 2 523 11 65

Fax: +32 (0) 2 523 32 70

Courriel: adeps.anderlecht@cfwb.be

Site Internet: <http://www.cfwb.be/adeps/index.htm>



Descriptif: Organisation de stages sportifs (vacances scolaires) et de cycles sportifs (année scolaire) pour enfants et adolescents. Nombreuses disciplines: psychomotricité, multisports, etc.



CENTRE SPORTIF CERIA PISCINE

Infrastructure sportive publique



Adresse: 51 rue des Grives
1070 Bruxelles

Tél.: +32 (0) 2.523 11 65

Fax: +32 (0)2 523 32 70

Courriel: complexesportifduceria@skynet.be

Site Internet: <http://www.ceria.be/sport/default.htm>



Descriptif: 1 piscine de 25m x 12,5m. 1 piscine de 12m x 8m,
1 salle omnisports en parquet, 1 salle d'arts martiaux



HALL OMNISPORTS DU CERIA

Infrastructure sportive publique



Adresse: Avenue Emile Gryson 1
1070 Anderlecht

Tél.: +32 (0) 2 523 11 65

Fax: +32 (0) 2 523 32 70

Courriel: complexesportifduceria@skynet.be

Site Internet: <http://www.ceria.be/index.html>



Descriptif: Hall omnisports permettant la pratique de l'ensemble des sports de ballons et autres (1 terrain de mini-foot, 1 terrain de handball, 3 terrains de basket-ball, 3 terrains de volley-ball, 9 terrains de badminton). Salle de 1800 m2 (28m x 54m). Terrain de football (51m x 96m). Location en soirées et week-ends. Location de matériel



AQUAMARINE (privé)
Infrastructure sportive privée



Adresse: Route de Lennik 1041
1070 Anderlecht

Tél.: +32 (0) 2 527 84 95

Fax: +32 (0) 2 527 84 96

Courriel: aquamarine@skynet.be

Site Internet: <http://www.aquamarine.be>



Descriptif: beach volley, pétanque, tennis, plongée sous-marine



CHAMPION TRAINING CENTER (privé)
Infrastructure sportive privée

Adresse: Rue Lieutenant Liedel 70
1070 Anderlecht

Tél.: +32 (0) 2 524 05 79

Courriel: ctc1070@skynet.be

Descriptif: aérobic, fitness (dès ± 14 ans), boxe,
bodybuilding, full-contact (+ diététique).



NEW MAYFAIR

Infrastructure sportive privée

Adresse: Rue des Lapins 32

Tél.: +32 (0) 2 522 18 80

Fax: +32 (0) 2 520 40 00

Courriel: info@cscmayfair.be

Site Internet : www.cscmayfair.be



Descriptif: école de tennis et de badminton,
4 terrains de badminton, 2 terrains de tennis.

Informations pratiques: en rénovation pour 2008,
Club de football d'Anderlecht



MINI MAYFAIR (Ex. Picky Club)

Infrastructure sportive privée

Adresse: Rue de Neerpeede 85

1070 Anderlecht

Tél.: +32 (0) 2 522 20 84

Courriel: info@minimayfair.be

Site Internet: www.minimayfair.be/index2.htm



Descriptif: Plaine de jeux, centre pour enfants

Location de matériel



ROYAL AMICALE GOLF CLUB ANDERLECHT

Infrastructure sportive privée



Adresse: Rue Scholle 1
1070 Anderlecht
Tél.: +32 (0) 2 521 16 87
Fax: +32 (0) 2 521 51 56
Courriel: info@golf-anderlecht.com
Site Internet: <http://www.golf-anderlecht.com/>

Descriptif: Parcours 18 trous, par 71 - 5100 m. 1 practice couvert et éclairé sur 2 étages.
1 approche. 1 putting green. Bunkers d'entraînements. Club house, salle de séminaire...



YETI SKI ET SNOWBOARD

Infrastructure sportive privée



Adresse: Drève Olympique 11
1070 Anderlecht
Tél.: +32 (0) 2 520 77 57
Fax: +32 (0) 2 520 61 82
Courriel: yeti.ski@pi.be
Site Internet: <http://yeti-snowboarders.netfirms.com/yetifrans.htm>

Descriptif: ski ou snowboard à Bruxelles, école de ski.

Piste de 130m x 45m, 2 remontes.

Une piste de ski en brosse synthétique.

Information: inadaptation du matériel mis en location pour les personnes en chaise
roulante



Auderghem

CENTRE SPORTIF D'AUDERGHEM

Infrastructure sportive communale



Adresse: rue du Villageois 89

1160 Auderghem

Tél.: +32 (0) 2 673 55 78

GSM: 0478/78 00 80

Descriptif:

2 salles omnisports (vestiaires - douches - sanitaires): volley-ball, basket-ball, football en salle (mini-foot), tennis, buvette avec balcon vue panoramique

1 salle de tennis de table (37,3m x 20,6m), 20 tables. Club house

1 salle de tennis de table avec 6 tables. Club house



ECOLE SUPERIEURE DES ARTS DU CIRQUE

Infrastructure sportive communale



Adresse: Rue Robert Williame, 25

1160 Auderghem

Tél.: +32 (0) 2/675.68.84

Fax: +32 (0) 2/662.11.79

Courriel: info@esac.be

Site Internet: www.esac.be

Descriptif: école spécialisée dans l'art du cirque. L'entrée présente trois marches.

L'intérieur du bâtiment est totalement accessible et il est plutôt aisé de s'y déplacer.

Diverses salles de cours sont présentes.



ESPACE MULTI-ACTIVITES

Infrastructure sportive communale



Adresse: avenue Léopold - Florent Lambin
1160 Auderghem

Descriptif: terrain de sport polyvalent, superficie d'un terrain de basket-ball, 2 goals de mini-foot, 1 filet de volley-ball.
Surface gazon synthétique sablée. Cordes

Pas de toilettes ni de parking appropriés pour les PMR



SALLE DE PETANQUE SAINTE-ANNE - DEP. DEFOSSET

Infrastructure sportive communale



Adresse: rue du Vieux Moulin 23
1160 Auderghem

Tél: +32 (0) 2 662.14.09

Descriptif: 13 pistes, Club House



STADE COMMUNAL D'AUDERGHEM

Infrastructure sportive communale



Adresse: chaussée de Wavre 1854
1160 Auderghem

Tél.: +32 (0) 2 673 60 63

Descriptif: 4 terrains de football éclairés dont 1 terrain synthétique, tribune couverte de ± 500 places. 1 terrain pour Diablotins.

12 vestiaires, douches et sanitaires. 1 chalet + annexe (120 personnes).

Piste de santé de type vita. 1 table de tennis de table.

Jeux d'enfants, pataugeoire en saison (dépend de l'IBGE)



CHATEAU SAINTE-ANNE

Infrastructure sportive privée



Adresse: rue du Vieux Moulin 103

1160 Auderghem

Tél.: +32 (0) 2 660.29.00

Descriptif: natation, salle omnisports, fitness.



NEW ROCK

Infrastructure sportive privée



Adresse: Chaussée de Watermael 136

1160 Auderghem

Tél.: +32 (0) 2 675 17 60

Fax: +32 (0) 2 672 52 84

Courriel: new.rock@skynet.be

Site Internet: <http://www.newtoprock.com/>



Descriptif :

Le pionnier des voix hautes à Bruxelles: dix-huit mètres au point le plus haut; en tout 800 m² de surface à grimper. La "salle des blocs" permet de grimper sans cordes en surplomb (on se réceptionne sur de gros matelas mousse), pour travailler la force. Voies de 3 à 8B, renouvelées en permanence.



STADIUM CENTER - LIBERTY

Infrastructure sportive privée



Adresse: Place de l'Amitié 6
1160 AUDERGHEM

Tél.: + 32 (0) 2 734 64 93

Fax: + 32 (0) 2 734 56 83

Descriptif: squash-badminton-fitness-sauna



CENTRE SPORTIF DE LA FORET DE SOIGNES

Infrastructure sportive publique



Adresse: Chaussée de Wavre 2057
1160 Auderghem

Tél. :+32 (0) 2 672 93 30

Fax: +32 (0) 2 672 93 00

Courriel: adepts.auderghem@cfwb.be

Site Internet: <http://www.adepts.be/soignes>



Descriptif :

Terrain de hockey en synthétique, de football en stabilisé; terrains de tennis en brique pilée; terrains pluridisciplinaires (tennis, basket, volley...) utilisables toute l'année

BASKET BALL HIRONDELLES

Infrastructure sportive communale



Adresse: rue Robert Willame 25
1160 Auderghem

Descriptif: Terrain de sport polyvalent, superficie d'un terrain de basket-ball, 2 goals de mini-foot, 1 filet de volley-ball. Surface gazon synthétique sablée. Cordes.



Information: Un parking est situé dans un rayon de 40m mais la rue étant en forte inclinaison, il est donc indispensable pour les personnes circulant en chaise roulante d'être accompagnées.



PLAINE DE JEUX LES HIRONDELLES

Infrastructure sportive communale



Adresse: rue Robert Willame 25
1160 Auderghem

Descriptif: un centre d'information sur les hirondelles est à disposition.



Information: Un parking est situé dans un rayon de 40m mais la rue étant en forte inclinaison, il est indispensable pour les personnes circulant en chaise roulante d'être accompagnées.



SGR RANDONNEE N°6
GR 126, GR 512, GR 579
Infrastructure sportive privée



Adresse: rue du Bien-Faire
1160 Auderghem

Descriptif:

Entre forêts et cités-jardins: rue du Bien-Faire - sépar.

GR 126/579 - Place Eugène Keym - Parc de la Héronnière - Square des Archiducs –
Auderghem Herrmann-Debroux - Rouge-Cloître - Tweede Staak (GR 512 -
Woudmeesterdreef) - Haagbeukendreef - Chaussée de la Hulpe N. 275 - Drève du Haras
- X GR 126 - Drève de Saint-Hubert - Drève de l'Infante - Parc Tournay-Solvay - Gare
de Boitsfort - Les Trois Tilleuls - Rue du Bien-Faire - sépar. GR 126/579



Berchem-Sainte-Agathe

COMPLEXE SPORTIF COMMUNAL

Infrastructure sportive communale



Adresse: rue des chalets
1082 Berchem St Agathe
Tél.: +32 (0) 2 465 83 46

Descriptif: Salle omnisports: 3 terrains de tennis, 2 terrains de basket, 3 terrains de volley-ball, 1 terrain de mini foot. Salle de gymnastique convertible en salle de ping-pong. Salle d'arts martiaux (judo, karaté, aikido, jiu-jitsu). Infrastructures extérieures: 2 terrains de football en synthétique, 1 terrain de basket, 3 terrains de tennis (synthétiques), 5 pistes de pétanque



Information: Cafétéria accessible, terrains extérieurs et intérieurs accessibles et praticables



PLAINE DES SPORTS

Infrastructure sportive communale



Adresse: Parc Pirsoul -avenue du Roi Albert
1082 Berchem-Sainte-Agathe
Tél.: +32 (0) 2 465.83.46
Descriptif: 1 terrain de mini-foot et de jeux



HOLLYWOOD FITNESS SPRL

Infrastructure sportive privée



Adresse: Rue du Zénith 15
1082 Berchem-Sainte-Agathe
Tél. :+32 (0) 2 469 01 36

Descriptif: aérobics, step, gym-tonic, stretching, mise en forme,
modern-jazz, fitness, power-training

Information: Pente d'accès nécessitant une aide pour les personnes en
chaise roulante



Bruxelles

BAINS DE BRUXELLES PISCINE DU CENTRE

Infrastructure sportive communale



Adresse: rue du chevreuil, 28
1000 Bruxelles

Tél.: 0 32 (0) 2 511.24.68

Courriel: gzauwen@swing.be

Descriptif: 1 bassin de 25m x 12,50m. 1 bassin d'apprentissage de 18m x 12,50



COMPLEXE SPORTIF DU PALAIS DU MIDI

Infrastructure sportive communale



Adresse: rue Roger van der Weyden 3
1000 Bruxelles

Tél.: +32 (0) 2 279 59 50

Descriptif: 1 hall de sports, divisible en 3 surfaces de jeux (basketball, volley-ball, handball, tennis et gymnastique sportive). 1 salle de gymnastique, divisible en 3 salles dont une est équipée pour la danse. 1 salle de power-training. 1 salle d'arts martiaux. 1 salle de bridge. 1 salle de billard. 1 salle de réunion divisible en 2.



ESPACE BUANDERIE

Infrastructure sportive communale



Adresse: Rue de la Buanderie, 15
1000 Bruxelles

Description: terrain de foot et/ou de basket ou encore de handball

Pas de parking PMR à proximité

Pas de toilettes à proximité

Terrain accessible



ESPACE MULTI-ACTIVITES

Infrastructure sportive communale



Adresse: Porte d'Anderlecht
1000 Bruxelles

Descriptif: plaine de jeux, terrain de foot, basket.

Sol asphalté



SALLE OMNISPORT DE BRUXELLES

Infrastructure sportive communale

Adresse: rue de la roue, 24
1000 Bruxelles

Tél.: +32 (0)2 511 95 32

Descriptif: 1 salle avec terrain pour divers sports (basket-ball, volley-ball et gymnastique).



STADE CHARLES VANDER PUTTEN

Infrastructure sportive communale



Adresse: Boulevard de l'abattoir 51

1000 Bruxelles

Tél.: +32 (0)2 279 51 64



Description:

2 terrains de basket-ball: revêtement en béton

1 terrain de Volley-ball: revêtement en béton

Aires d'entraînement pour l'athlétisme de base: revêtement en cendrée

2 terrains de handball: revêtement en asphalte

1 hall omnisports: 42m x 21m (basket, volley, handball, football en salle et patinage à roulettes)

1 hall omnisports (basket, volley et gymnastique sportive)



TERRAINS DES VISITANDINES

Infrastructure sportive communale



Adresse: Rue du miroir

1000 Bruxelles

Descriptif: terrain de foot avec une rampe d'accès mais elle est très étroite



INFRASTRUCTURE LUDOSPORTIVE

Infrastructure sportive communale



Adresse: rue de l'arrosoir

1000 Bruxelles

Descriptif: terrain multisports



CROSLY

Infrastructure sportive privée



Adresse: Boulevard de l'empereur, 36

1000 Bruxelles

Tél.: +32 (0)2 512 08 74

Fax: +32 (0)2 501 6198

Courriel: empereur@skynet.be

Site Internet: <http://www.crosly.be>



Descriptif: 20 pistes de bowling. 1 jeu laser Q-zar. Service traiteur.

SALLE OMNISPORT DE HAREN

Infrastructure sportive communale



Adresse: rue du hall des sports

1130 Bruxelles

Tél.: +32 (0)2 751 70 66

Descriptif:

Cette infrastructure comprend une salle omnisports, quatre vestiaires avec douches et sanitaires. La salle permet la pratique du football en salle (mini-foot), basket-ball, volley-ball, badminton et gymnastique.



TERRAINS DE HAREN

Infrastructure sportive communale



Adresse: rue du hall des sports

1130 Bruxelles

Tél.: +32 (0)2 245 93 83

Site Internet: <http://www.kspfcharen.eu>

Descriptif: 1 terrain de football, 1 terrain de basket-ball, revêtement dallé, 1 coin de jeux équipé d'un bac à sable, d'une cage à grimper et d'un carrousel



PISCINE DE LAEKEN

Infrastructure sportive communale



Adresse: Rue du champ de l'église 73-89

1020 Bruxelles

Tél.: +32 (0)2 245 57 12

Site Internet: <http://www.brucity.be/artdet.cfm?nLanguage=1&id=1224>

Descriptif: 1 bassin de natation en forme de L, 1 Bassin d'apprentissage



CENTRE OMNISPORT DE LAEKEN

Infrastructure sportive communale



Adresse: Rue du champ de l'église 73-89

1020 Bruxelles

Tél.: +32 (0)2 245 57 12

Site Internet: <http://www.brucity.be/artdet.cfm?nLanguage=1&id=1224>

Descriptif: 1 salle omnisports (basket-ball, volley-ball, handball, gymnastique sportive)
1 salle de combat (judo, karaté, aikido)



PISCINE DE NEDER-OVER-HEMBEEK

Infrastructure sportive communale



Adresse: rue de lombartzijde, 120

1120 Bruxelles

Tél.: +32 (0)2 268 00 46

Fax: +32 (0)2 262 26 76

Courriel: piscine.noh.bad@skynet.be



Descriptif: 1 bassin de 25m x 16m, 1 petit bassin, 6 bains bulles
2 cabines solaires, 1 hammam. 1 sauna, etc.



CENTRE SPORTIF DE NEDER-OVER-HEMBEEK

Infrastructure sportive communale



Adresse: petit chemin vert, 99

1120 Neder-over-Hembeek

Tél.: +32 (0)2 268 26 33

Site Internet:

<http://www.brucity.be/artdet.cfm?id=1205&nLanguage=1>



Description:

1 terrain de football (n°1) 99m x 60m, 1 terrain de football (n°2) 99m x 50m, 1 terrain de football (n°3) 100m x 60m, éclairage: 150 lux. 1 terrain de football ou de rugby (n°4) 100m x 63m, éclairage: 150 lux.

1 piste d'athlétisme de 370m, 2 couloirs (4 dans la ligne droite), aires de sauts et de lancer

1 terrain de handball ou 2 de basket-ball: revêtement en asphalte

1 terrain de volley-ball: revêtement semi-stabilisé

4 terrains de tennis: revêtement en brique pilée, 2 terrains de tennis: revêtement en béton poreux, 1 mur d'entraînement pour le tennis

1 coin de jeu.



COMPLEXE SPORTIF DE NEDER-OVER-HEMBEEK

Infrastructure sportive communale



Adresse: rue de lombartzijde, 120
1120 Neder-over-Hembeek

Tél.: +32 (0)2 268 00 46

Fax: +32 (0)2 262 26 76

Courriel: piscine.noh.bad@skynet.be

Description: 1 salle omnisports de ± 58m x 34m, divisible en 2 ou 3 surfaces de jeux (basket-ball, volley-ball, handball, football en salle (mini-foot), tennis, badminton et gymnastique sportive. 1 salle d'arts martiaux de 7,5 m x 14m.



FC BLACK STAR

Infrastructure sportive communale



Adresse: Avenue des Croix de Guerre, 3
1120 Neder-over-Hembeek

Tél.: +32 (0)2 216 02 37

Courriel: info@fblackstar.be

Site Internet: <http://www.fblackstar.be>



Description: 1 terrain de football (n°1): 100m x 60m, éclairage 150 lux. 1 terrain de football (n°2): 86m x 50m, éclairage 100 lux, revêtement semi-stabilisé. 1 terrain de football ou de hockey (n°3): 90m x 52m.

Etterbeek

CENTRE DES SPORTS D'ETTERBEEK

Infrastructure sportive communale

Adresse: Rue des Champs 71

1040 Etterbeek

Tél.: +32 (0) 2/640.38.38

Fax: +32 (0) 2/640.41.74

Courriel: etterbeeksports@chello.be



Descriptif: terrains de tennis, de badminton, de basket-ball, de volley-ball, de mini-foot. Salles pour sports de combat et championnats divers. Salle omnisports pouvant contenir plus de 1000 personnes.

Des personnes malentendantes jouent au badminton dans la salle.



PISCINE L'ESPADON

Infrastructure sportive communale

Adresse: Rue des Champs 69 - 71

1040 Etterbeek

Tél.: +32 (0) 2/640.38.38

Courriel: etterbeek.sport@chello.be



Descriptif: saunas, solarium, hammam, jacuzzis, bain bulles, toboggan, pataugeoires à deux niveaux: 20 et 40 cm de profondeur. Plongée sous-marine, aquagym, natation. Ascenseur, accès aux handicapés, salle polyvalente (3€ adultes; 2,50 €/enfant, 1€/enfant des écoles d'Etterbeek).



STADE COMMUNAL D'ETTERBEEK

Infrastructure sportive communale



Adresse: Rue Baron Dhanis 6

1040 Etterbeek

Tél.: +32 (0) 2/734.06.09

Fax: +32 (0) 2/772.51.20

Descriptif: 1 terrain de football au stade communal. Les tribunes sont accessibles ainsi que la cafétéria. Pas de vestiaires adaptés pour les personnes en chaise.



CENTER GYM ETTERBEEK

Infrastructure sportive privée



Adresse: rue des Champs 71

1040 Etterbeek

Tél.: +32 (0) 2 649 60 78

Descriptif: Gymnastique, bodybuilding, fitness, power-training, cardio-fitness, thaï-bo, aérobic, aéro-fun-boxe.

Information: seul passage par un tourniquet, rien d'accessible pour les chaises roulantes



Evere

PISCINE TRITON

Infrastructure sportive communale

Adresse: Avenue des anciens combattants 260 A
1140 Evere

Tél.: +32 (0)2/247.63.20

Fax: +32 (0)2/726.24.84

Courriel: asbl.triton@brutele.be

Description: 1 bassin 15m x 25m, 1 bassin d'apprentissage 15m x 9m, tennis de table, 3 terrains de tennis extérieurs, 1 salle de power-training, 1 stand de tir, 1 sauna, 1 jacuzzi, bancs solaires



COMPLEXE SPORTIF D'EVERE

Infrastructure sportive communale

Adresse: Av. Des Anciens Combattants, 300
1140 Evere

Tél.: +32 (0)2 247 63 91

Description:

Salle omnisports François Guillaume: tennis, volley-ball, basket-ball, handball, football en salle, gymnastique. 2 terrains de football.

1 salle d'échauffement: gymnastique, karaté, tennis de table.

1 salle (1e étage): tennis de table, yoga



ESPACE MULTI-ACTIVITES

Infrastructure sportive communale



Adresse: avenue du Gibet
1140 Evere

Description: terrain de mini-foot ou de basket-ball, une table de ping-pong



STADE COMMUNAL GEORGE PETRE

Infrastructure sportive communale
(Saint-Josse-ten-Noode)



Adresse: Rue George de Lombaerde, 55
1140 Evere
Tél.: +32 (0)2/726.52.20



Description:

1 terrain de football, 1 terrain mixte (football, rugby), 1 terrain mixte football enfants (max. 10 ans), entraînements et matches

5 courts de tennis et 1 mur d'entraînement (2 faces)

1 terrain multisports en revêtement dur

20 pistes de pétanque dont 8 à l'intérieur et 12 à l'extérieur.



STADE COMMUNAL DU BON PASTEUR

Infrastructure sportive communale



Adresse: Parc du Bon Pasteur
1140 Evere

Tél.: +32 (0)2 247 63 94

Courriel: info@rfcevere.be

Site Internet: <http://www.rfcevere.be/>



Description: 2 terrains de football, 1 terrain de basket,
1 piste de santé, pistes de pétanque



Forest

COMPLEXE SPORTIF DU BEMPT

Infrastructure sportive communale



Adresse: boulevard de la 2ème Armée Britannique
1190 Forest
Tél.: +32 (0)2 332 31 61

Descriptif: club/centre sportif, football, pétanque, rugby



PETIT PALAIS DES SPORTS

Infrastructure sportive communale



Adresse: rue Roosendael 2
1190 Forest
Tél.: +32 (0) 2 344 80 42

Descriptif: salle omnisport



POOL'S FITNESS CENTER

Infrastructure sportive privée



Adresse: rue des Glands 70

1190 Forest

Tél. :+32 (0) 2 347 38 19

Courriel: info@poolsfitness.be

Site Internet:

<http://www.proximedia.com/web/pools-fitness.html>

Descriptif: Salle omnisport, fitness



Ganshoren

HALL DES SPORTS RICHARD BEAUTHIER

Infrastructure sportive communale



Adresse: Rue Vanderveken, 114

1083 Ganshoren

Tél.: +32 (0)2 468 23 27

Descriptif: 1 salle omnisports, 1 salle des fêtes, 1 salle d'arts martiaux, 1 petite salle de sports, 1 salle de réunion.



ROYAL CHARLES QUINT

Infrastructure sportive privée



Adresse: rue Vanderveken, 159

1083 Ganshoren

Tél.: +32 (0)2 468 01 50 - +32 (0)2 468 00 57

Courriel: yvantilleuil@yucom.be

Site Internet: <http://www.charlesquint-tennis.be>

Descriptif: 9 terrains de tennis en plein air. 3 terrains en salle.



TENNIS CLUB LES BRUYERES

Infrastructure sportive communale

Adresse: Rue Vanderveken, 50

1083 Ganshoren

Tél.: +32 (0)2 469 07 50

Descriptif: 4 terrains en terre battue. 1 quick bar, jardin et terrasse.



TENNIS MATHIEU DE JONGE

Infrastructure sportive communale

Adresse: avenue Mathieu De Jonge

1083 Ganshoren

Tél.: +32 (0)2 468 23 27

Descriptif: 2 terrains de tennis en plein air. Pas de réservation.



TERRAIN DE SPORTS

Infrastructure sportive communale

Adresse: Rue Roobaert
1083 Ganshoren

Descriptif: Terrain de football, terrains de basket-ball



ESPACE MULTI-ACTIVITES

Infrastructure sportive communale

Adresse: rue Vanderveken, 50
1083 Ganshoren

Descriptif: terrain de jeu, petit parc



Ixelles

PISCINE D'IXELLES

Infrastructure sportive communale



Adresse: rue de la natation, 10
1050 Ixelles
Tél.: +32 (0)2 515 69 31
Courriel: piscine.ixelles@brutele.be



Site Internet: <http://www.elsene.irisnet.be/site/fr/sports/sports/piscineinfogen.htm>

Descriptif: 1 Grand bassin, 1 tremplin de 1m



PLAINE DE JEUX D'IXELLES

Infrastructure sportive communale



Adresse: rue Sans souci 114
1150 Ixelles
Tél.: +32 (0)2 515 69 40
Fax: +32 (0)2 515 6943



Jette

CENTRE SPORTIF HEYMBOSCH

Infrastructure sportive communale



Adresse: avenue Jean-Joseph Crocq

1090 Jette

Tél.: +32 (0)2 479 43 87

Site Internet:

http://www.jette.be/fr/04_loisirs/infrastruct/infrasport.htm

Descriptif: 3 terrains de foot, utilisés en journée par des écoles et en soirée par des clubs, terrains de tennis disponibles



ESPACE MULTI-ACTIVITES

Infrastructure sportive communale



Adresse: Plaine Uyttenhove

1090 Jette

Tél.: +32 (0)2 423 12 93

Descriptif: Infrastructure multi-fonctionnelle accessible en été de 9h à 20h et en hiver de 10h à 18h



PARC DE LA JEUNESSE
Infrastructure sportive communale



Adresse: Boulevard de Smet de Nayer
1090 Jette

Descriptif: Tennis, mini-golf, piste de roller



SALLE OMNISPORTS
Infrastructure sportive communale



Adresse: Avenue du Comté de Jette
1090 Jette
Tél.: +32 (0)2 478 40 67

Descriptif: volley-ball, basket-ball, tennis, handball,
gymnastique, football en salle (mini-foot)



CLUB JETTE

Infrastructure structure privée



Adresse: Chaussée de Wemmel 71
1090 Jette

Tél. : +32 (0)2 424.28.47

Courriel: louis@koshi.be

Site Internet: <http://www.koshi.be/>



Descriptif : Club d'aikido et d'art martiaux



Koekelberg

CENTRE SPORTIF DE KOEKELBERG

Infrastructure sportive communale

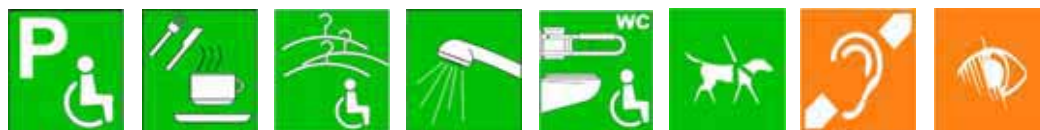


Adresse: rue de Ganshoren 2A
1081 Koekelberg
Tél.: +32 (0)2 414 27 98

Descriptif: salle omnisports: basket-ball, football en salle (mini-foot), volley-ball, patinage à roulettes, etc.), 3 courts de tennis extérieurs



Information: des enfants en chaise roulante et des enfants handicapés mentaux fréquentent ce centre.



KU BRUSSEL – SPORTCENTRUM

Infrastructure sportive privée



Adresse: rue Félix Vande Sande, 15
1081 Koekelberg
Tél.: +32 (0)2 412 42 13
Site Internet: www.kubrusse.ac.be

Descriptif: salle omnisport



Molenbeek-Saint-Jean

LE CHALET

Infrastructure sportive communale



Adresse: rue Charles Malis 1
1080 Molenbeek St Jean
Tél.: +32 (0)2 414 36 04
Fax: +32 (0)2 414 36 04

Descriptif: 7 courts de tennis en brique pilée dont 2 couverts, 4 courts en synthétique, jardin avec jeux pour enfants et terrasse.

Information: accès aux terrains avec une aide



STADE SIPPELBERG

Infrastructure sportive communale



Adresse: avenue Mahatma Gandhi 5
1080 Molenbeek St Jean
Tél.: +32 (0)2 410 32 15

Descriptif: 1 salle de football en salle, 3 terrains de football, 1 piste d'athlétisme



COMPLEXE SPORTIF LOUIS NAMECHE

Infrastructure sportive communale



Adresse: rue Van Kalck 93
1080 Molenbeek Saint Jean
Tél.: +32 (0)2 410 08 03
Fax: +32 (0)2 410 03 33
Courriel: molenbeeksport@skynet.be



Descriptif: salle omnisports: basket-ball, karaté, badminton, gymnastique, volley-ball, danse, tennis de table (salle est accessible aux moins-valides), piscine olympique.



ESPACE MULTI-ACTIVITES

Infrastructure sportive communale



Adresse: rue Evariste Pieron
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Descriptif: terrain de sport polyvalent, superficie d'un terrain de basket-ball, 2 goals de mini-foot.



PARC DES MUSES

Infrastructure sportive communale



Adresse: rue Osseghem
1080 Molenbeek St Jean
Tél.: +32 (0)2 412 37 93

Descriptif: terrains de jeux et 4 pistes de pétanque



PARC MARIE JOSEE

Infrastructure sportive communale

Adresse: avenue de Roovere 1 - 3
1080 Molenbeek St Jean
Tél.: +32 (0)2 414 23 70

Descriptif: 2 pistes de pétanque, 1 piste de skate-board.



PISCINE OLYMPIQUE

Infrastructure sportive communale

Adresse: rue Van Kalck 93
1080 Molenbeek Saint Jean
Tél.: +32 (0)2 410 08 03
Fax: +32 (0)2 410 03 33

Descriptif: piscine olympique, pataugeoire, toboggan 50m,
jeux aquatiques, jacuzzis, bancs solaires.



La piscine est accessible aux moins-valides grâce à un palan de mise à l'eau.



STADE EDMOND MACHTENS

Infrastructure sportive communale



Adresse: rue Charles Malis 6
1080 Molenbeek Saint Jean

Tél.: +32 (0)2 411 69 86

Fax: +32 (0)2 414 21 07

Courriel: ggylain@fc.brussels.be

Site Internet: www.brusselsconcepts.com

Descriptif: 3 terrains de football, en gazon, réservés au RWDM



STADIUM CENTER

Infrastructure sportive privée



Adresse: avenue du Sippelberg 1
1080 Molenbeek Saint Jean

Tél.: +32 (0)2 414 40 41

Site Internet: <http://www.stadium.be/>

Descriptif: badminton, squash, snooker, escalade, fitness, aérobic et danse, spinning, aquafitness, cours de combat, centre de relaxation avec hamman, sauna, piscine, banc solaire, centre de beauté.



STADIUM CENTER ESCALADE

Infrastructure sportive privée



Adresse: avenue du Sippelberg 1
1080 Molenbeek Saint Jean

Tél.: +32 (0)2 414 40 41

Site Internet: <http://www.stadium.be/>

Descriptif:

Salle d'escalade: 700 m2 de surface grimpable, 16 m. de hauteur, revêtement sol "sécurité", voies de tous niveaux. Cours particuliers ou collectifs.



STADIUM FITNESS

Infrastructure sportive privée



Adresse: avenue du Sippelberg 1
1080 Molenbeek Saint Jean

Tél.: +32 (0)2 414 40 41

Site Internet: <http://www.stadium.be/>

Descriptif: Fitness, cardio-fitness, musculation et cours collectifs avec musique (funk, body-sculpture, etc), cours d'abdominaux et de stretching.



Saint-Gilles

INFRASTRUCTURE DE QUARTIER

Infrastructure sportive communale

Adresse: rue de l'hôtel des monnaies
1060 Saint-Gilles

Descriptif: 1 terrain de mini-foot.



INFRASTRUCTURE DE QUARTIER

Infrastructure sportive communale

Adresse: square Jacques Franck
1060 Saint-Gilles

Descriptif: 1 terrain de mini-foot.



PISCINE VICTOR BOIN

Adresse: Rue de la Perche 38
1060 Saint-Gilles

Tél.: +32 (0) 2 539 06 15

Fax: +32 (0) 2 534 25 28

Courriel: sport.1060@stgilles.irisnet.be

Site Internet:

<http://www.opt.be/informations/sports/fr/AS/4253.html>



Saint-Josse-ten-Noode

BAINS DE SAINT-JOSSE

Infrastructure sportive communale



Adresse: rue Saint-François, 23-27
1210 Saint-Josse-ten-Noode

Tél.: +32 (0)2/217.39.41

Site Internet: <http://www.stjoost.irisnet.be/fr/sport/sport.htm>

Description: Piscine 25m x 12,50m de loisir aux multiples activités sociales, pédagogiques et sportives. Cafétéria.



PETITE PLAINE BOTANIQUE

Infrastructure sportive communale



Adresse: rue Botanique
1201 Saint-Josse-ten-Noode

Description: espace aménagé pour la pratique du basket et/ou du football



SALLE DES SPORTS LIEDTS

Infrastructure sportive communale

Adresse: rue verte, 50
1210 Saint-Josse-ten-Noode

Tél.: +32 (0)2 220 28 33

Descriptif: kick boxing, boxe anglaise, bodybuilding, fitness, karaté, gymnastique, danse et judo

Information: en travaux à l'heure actuelle



SALLE OMNISPORT GUY CUDELL

Infrastructure sportive communale



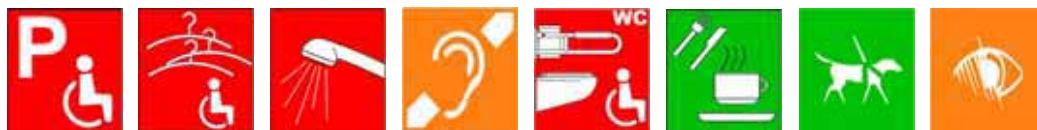
Adresse: rue des deux églises 107
1210 Saint-Josse-ten-Noode

Tél.: +32 (0)2 220 2665

Site Internet: <http://www.stjoost.irisnet.be/fr/sport/sport.htm>



Description: tennis, volley-ball, basket-ball, football en salle, badminton, handball



Schaerbeek

PLAINE DE JEU N°5 JARDINS

Infrastructure sportive communale

Adresse: avenue des jardins, 50B
1030 Schaerbeek

Descriptif: petit parc avec terrains de pétanque



ESPACE MULTI-ACTIVITES

Infrastructure sportive communale

Adresse: plaine Renan (avenue Renan)
1030 Schaerbeek

Descriptif: terrain de football, basket ball



PARC JOSAPHAT

Infrastructure sportive communale

Adresse: avenue du Suffrage Universel
1030 Schaerbeek

Tél.: +32 (0)2 215 96 45

Descriptif: football, pétanque, tennis, tir à l'arc



PISCINE NEPTUNIUM

Infrastructure sportive communale



Adresse: rue de Jérusalem, 56
1030 Schaerbeek
Tél.: +32 (0)2 215 74 24
Courriel: neptunium@skynet.be
Site Internet: www.neptunium.be

Descriptif: natation, plongée sous-marine, arts martiaux, bains publics



PISTE DE SANTE PARC JOSAPHAT

Infrastructure sportive communale



Adresse: avenue du Suffrage Universel
1030 Schaerbeek
Tél.: +32 (0)2 215 96 45

Descriptif: parcours vita dans le parc



STADE CHAZAL

Infrastructure sportive communale



Adresse: avenue Ernest Cambier 2A
1030 Schaerbeek
Tél.: +32 (0)2 241 95 26
Site Internet:
<http://www.opt.be/informations/sports/fr/AS/34995.html>



Descriptif: terrain de football



COMPLEXE SPORTIF TERDELT

Infrastructure sportive communale



Adresse: place Terdelt
1030 Scaherbeek

Tél.: +32 (0)2 242 40 49

Descriptif : Athlétisme, football, pétanque, tennis.



BEAUTY COOL GYM

Infrastructure sportive privée



Adresse: Rue Guillaume Kennis, 21
1030 Schaerbeek

Tél.: +32 (0)2 242 81 64

Descriptif: salle de fitness, aérogym, arts martiaux, quan ki do. Dès 14 ans pour les filles et 16 ans pour les garçons.



MINI GOLF PARC JOSAPHAT

Infrastructure sportive privée



Adresse: avenue Ambassadeur Van Wollenhoven
1030 Schaerbeek

Tél.: +32 (0)2 216 17 00

Site Internet:

<http://www.opt.be/informations/sports/fr/AS/3615.html>



Descriptif: parcours de mini golf, revêtement des pistes en gazon artificiel

Information: endroit fréquenté par des personnes handicapées mentales mais l'accès en gravillon ne convient pas aux personnes en chaise roulante



PLAINE DE JEUX

Infrastructure sportive communale



Adresse: Avenue Voltaire 195
1030 Schaerbeek

Descriptif: petite plaine de jeu à proximité du parc Josaphat



LOCAJEU

Infrastructure sportive communale



Adresse: Avenue Sleeckx 41
1030 Schaerbeek

Tél.: +32 (0)2 216 37 65

Descriptif: Terrain de basket ou mini-foot



Uccle

CENTRE DE PECHE

Adresse: place Terdelt
1180 Uccle
Tél.: +32 (0)2 332.22.50

Descriptif : Etang de pêche, aquariophilie, pêche.



CENTRE SPORTIF ANDRE DERIDER Infrastructure sportive communale

Adresse: rue des Griottes 26
1180 Uccle
Tél.: +32 (0)2 375 28 04

Descriptif: football, tir à l'arc



COMPLEXE D'HOUGOUMONT

Infrastructure sportive communale



Adresse: chaussée de Waterloo 1589C

1180 Uccle

Tél.: +32 (0) 2 375 45 86

Descriptif: football



PARC DE LA SAUVAGERE

Infrastructure sportive communale



Adresse: avenue de la Chênaie 83

1180 Uccle

Tél.: +32 (0)2 374 86 79 (Parc) - +32 (0)2 348 68 37 (Tir)

Descriptif: basket-ball (en extérieur), judo, yoga, gymnastique, danse, tir.



SALLE DE PETANQUE

Infrastructure sportive communale



Adresse: rue Robert Scott 14

1180 Uccle

Tél.: +32 (0)2 347 04 69

Descriptif: terrains de pétanque intérieur et extérieur,
table de ping-pong



PISCINE LONGCHAMPS

Infrastructure sportive communale



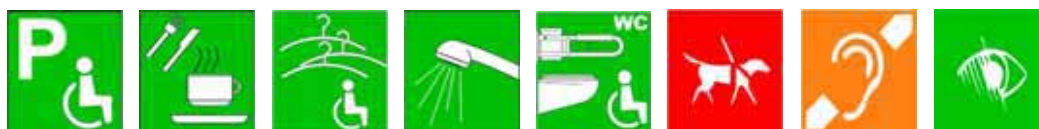
Adresse: square de Fré, 1

1180 Uccle

Tél.: +32 (0)2 374 90 05

Fax: +32 (0)2 374 55 75

Descriptif: 1 Bassin principal, 1 bassin d'apprentissage,
plongée, natation, aquagym



ROYALE UCCLE TENNIS SPORT

Infrastructure sportive communale



Adresse: Chaussée de Ruisbroek 18

1180 Uccle

Tél.: +32 (0)2 332 18 93

Courriel: ucclhkte@tiscali.be

Site Internet: <http://www.ucclesport.be>

Descriptif: 13 terrains de tennis extérieurs de brique pilée et 2 intérieurs



Information: tournoi annuel de tennis en chaise roulante. Infrastructure utilisée chaque semaine par des personnes en chaise roulante. Stages de tennis et hockey



ROYALE WELLINGTON

Infrastructure sportive communale



Adresse : Avenue d'Hougoumont, 14

1180 Uccle

Tél. : +32 (0)2 375 62 12

Courriel: secretariat@royalwellington.be

Site Internet: <http://www.royalwellington.be/>

Descriptif: tennis, hockey



ECOLE LES EGLANTIER

Infrastructure sportive communale



Adresse: Rue des Eglantier 21

1180 Uccle

Tél.: +32 (0)2 348 68

Site Internet:

http://homepages.ulb.ac.be/~avdaele/adp/adp_index.htm

Descriptif: école maternelle et primaire, club d'escrime



SALLE OMNISPORT DE NEERSTALLE

Infrastructure sportive communale



Adresse: Zwartebeek 23

1180 Uccle

Tél.: +32 (0)2 33157.50

Descriptif: salle multisport, mini-foot, basket-ball, volley-ball



TERRAIN DE FOOTBALL

Infrastructure sportive communale



Adresse: rue Joseph Bens

1180 Uccle

Tél.: +32 (0)2 538 81 04

Descriptif: 1 terrain de football et vestiaires, cafétéria. Mis à disposition de l'école des jeunes de l'Union Saint-Gilloise.

Informations: sanitaire spacieux mais présence d'une marche de 7cm pour y accéder
marche vers la cafétéria .

Watermael-Boitsfort

PLAINE DE JEUX

Infrastructure sportive communale

Adresse: quartier du dries
1170 Watermael-Boitsfort



PISTE DE ROLLER SKATE

Infrastructure sportive communale

Adresse: place Wiener 2
1170 Watermael-Boitsfort
Tél.: +32 2 675 87 99



AIRE DE JEUX

Infrastructure sportive communale

Adresse :Place Gilson 1
1170 Watermael Boisfort
Tél.: +32 (0)2 674 74 11



STADE DES TROIS TILLEULS

Infrastructure sportive communale



Adresse: avenue des Nymphes 1A
1170 Watermael-Boitsfort

Tél.: +32 (0)2 675 87 99

Site Internet:

<http://www.iclub.be/home3.asp?ClubID=28&LG=FR>



Descriptif: 1 piste d'athlétisme, 2 terrains de football en gazon et 1 terrain de football en synthétique, plusieurs aires de sauts et de lancers, 1 salle polyvalente (aïkido, judo, karaté), 1 terrain de volley-ball, 1 terrain de basket-ball, 1 local d'accueil pour les gardiennes encadrées,caféteria, bureau des sports



AIRE DE JEUX

Infrastructure sportive communale



Adresse: parc des trois tilleuls
avenue des Nymphes 1A
1170 Watermael Boisfort



PISCINE CALYPSO

Infrastructure sportive communale



Adresse: avenue Léopold Wiener 60
1170 Watermael Boitsfort

Tél.: +32 (0)2 675 42 42

Courriel: pascal.duchatel@paresportif.skynet.be

Site Internet: www.calypso2000.be



Descriptif: Piscine, solarium extérieur

SALLE DE MUSCULATION

Infrastructure sportive communale



Adresse: parc des 3 tilleuls, avenue des Nymphes 1A
1170 Watermael Boitsfort

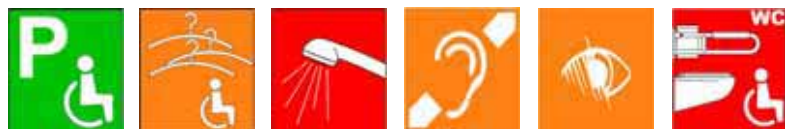
Tél.: +32 (0)2 660 73 68

Site Internet:

<http://www.iclub.be/page3.asp?PageID=263&ClubID=28&LG=FR>



Descriptif: fitness, musculation, body-training



PETANQUE CLUB FLOREAL

Infrastructure sportive communale



Adresse: avenue des Nymphes 1A
1170 Watermael-Boitsfort

Tél.: +32 (0) 2 675 87 99

Courriel: phronval@coditel.net

Site Internet: <http://users.coditel.net/ronval/Floreal/floreal.html>



Descriptif: piste de pétanque extérieures et intérieures



SALLE OMNISPORT DES TROIS TILLEULS

Infrastructure sportive communale



Adresse: avenue des Nymphes 1A
1170 Watermael-Boitsfort

Tél.: +32 (0)2 675 48 99

Courriel: pascal.duchatel@parcsportif.skynet.be

Site Internet: <http://www.iclub.be/page3.asp?PageID=264&ClubID=28&LG=FR>



Descriptif: basket, mini-foot, volley, hockey, handball, tennis, badminton



Woluwe-Saint-Lambert

COMPLEXE SPORTIF POSEIDON

Infrastructure sportive communale



Adresse: Avenue des vaillants 2
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél.: +32 (0)2 771 66 55

Fax: +32 (0)2 772 57 96

Courriel: poseidon.piscine@chello.be

Site Internet:

<http://www.woluwe1200.be/francais/loisirs/sports&jeunesse/fr/sports/poseidon/index.html>

Descriptif: 1 salle omnisports permettant la pratique du basket-ball, du volley-ball, et du badminton. 1 salle de tennis de table. 1 salle d'arts martiaux. 1 salle d'escalade. 1 petite salle polyvalente pour la pratique de diverses activités gymniques. 1 sauna. 1 auberge. 1 salle de réception. 1 taverne-restaurant.



ESPACE MULTI-ACTIVITES ANTENNE ANDROMEDE

Infrastructure sportive communale



Adresse: avenue Andromède
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Courriel: jscv@woluwe1200.be

Site Internet: <http://www.woluwe1200.be/>

Descriptif: aire de loisirs conçue en bois et revêtement synthétique: volley-ball, basket-ball, tennis, mini-foot



ESPACE MULTI-ACTIVITES ANTENNE HOF-TEN-BERG

Infrastructure sportive communale



Adresse: Hof ten Berg

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Courriel: jscv@woluwe1200.be

Site Internet: <http://www.woluwe1200.be/>

Descriptif:

Aire de loisirs conçue en bois et revêtement synthétique: volley-ball, basket-ball, tennis, mini-foot, etc.



ICE SKATING POSEIDON

Infrastructure sportive communale



Adresse: avenue des Vaillants 4

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél.: +32 (0)2 762 16 33

Fax: +32 (0)2 770 37 99

Courriel: info@skate-poseidon.be

Site Internet: <http://www.skate-poseidon.be>

Descriptif: principalement patinage de loisirs,
club de hockey sur glace.



MINI GOLF DU STADE FALLON

Infrastructure sportive communale

Adresse: avenue Jean-François Debecker 5

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél.: +32 (0)2 770 34 01

Fax: +32 (0)2 779 52 25

Courriel: stade.stadium@woluwe1200.be

Descriptif: 1 parcours de 18 trous.



PISCINE POSEIDON

Infrastructure sportive communale

Adresse: avenue des vaillants 2

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél.: +32 (0)2 771.66.55

Fax: +32 (0)2 772.57.96

Courriel: poseidon.piscine@chello.be



Site Internet:

<http://www.woluwe1200.be/francais/loisirs/sports&jeunesse/fr/sports/poseidon/index.html>

Descriptif: 1 piscine, 1 bassin d'apprentissage, 1 espace aquatique et ludique pour les bambins de profondeur réduite, 7 bains à bulles ou jacuzzis, 2 cabines équipées de bancs solaires, 1 solarium avec chaises longues



STADE COMMUNAL DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Infrastructure sportive communale



Adresse: avenue F. De Backer 54

1200 Woluwe

Tél.: +32 (0)2 761 27 94

Fax: +32 (0)2 762 22 51

Courriel: stade.stadium@woluwe1200.be

Site Internet:

<http://www.woluwe1200.be/francais/loisirs/sports&jeunesse/fr/sports/stade/index.html>

- Descriptif: 1 piste d'athlétisme de 400 m en revêtement synthétique.
3 terrains de football en gazon permettant la pratique du football américain.
2 terrains en revêtement synthétique pour la pratique du football et du hockey.
12 terrains de tennis en brique pilée dont 5 couverts toute l'année.
4 terrains de tennis en revêtement synthétique dont 2 modulables en aires multisports.
1 aire multisports de proximité de type "Agoraspace".
1 salle polyvalente équipée de matériel de gymnastique sportive de haut niveau et d'appareils de musculation.
1 terrain de baseball et de softball.
1 parcours "Santé" comprenant 2 circuits balisés.
3 pistes de pétanque.
1 espace de tir à l'arc.
1 rampe de rollerskate.
2 plaines de jeux dont 1 de 1000 m2.
1 aire de jeux adaptée pour enfants moins-valides.
1 salle pour banquets, soirées, conférences

Information: accueil et secrétariat inaccessibles



CENTRE SPORTIF DE LA WOLUWE

Infrastructure sportive publique



Adresse: Avenue Emmanuel Mounier 87

1200 Woluwe-saint-Lambert

Tél.: +32 (0)2 762 85 22

Fax: +32 (0)2 762 12 86

Courriel: book@lawoluwe.be

Site Internet: www.lawoluwe.be



Descriptif: Le plus grand hall omnisports de la Région de Bruxelles Capitale doté d'un revêtement permettant la pratique de l'athlétisme avec spikes. Equipée de butoirs pour le saut à la perche et d'une fosse de réception pour le saut en longueur, incorporés dans le sol, la salle peut accueillir toutes les compétitions athlétiques jusqu'au 60 mètres.

La structure est divisible par une cloison acoustique amovible permettant de la transformer en 2 espaces distincts qui offrent des possibilités de pratique pour tous les sports de ballons ou de raquettes et peuvent encore servir de cadre à de multiples activités scolaires et autres.

1 salle omnisports permettant la pratique de tous les sports de ballons et de raquettes ainsi que l'organisation d'activités scolaires.

1 salle d'escalade.

1 salle de musculation.

3 salles polyvalentes pour activités diverses (psychomotricité, danse, sports d'expression, etc.).

1 salle d'arts martiaux.

2 salles de squash.

14 terrains de tennis parmi lesquels 13 couverts en période hivernale.

1 aire polyvalente extérieure permettant la pratique du tennis, du mini-tennis, du basket-ball et volley-ball. 1 tour d'escalade en plein air).

3 club-houses. Location de terrains de badminton à l'heure.

Organisations de journées sportives à la demande.



PLAINE DE JEUX

Infrastructure sportive communale

Adresse: Avenue Dumont 40
1200 Woluwe-saint-Lambert

Tél.: +32 (0)2 761 28 21

Fax: +32 (0)2 761 27 64

Site Internet:

<http://www.pourtous.org/articles/article.php?id=724>



Descriptif: plaine de jeux adaptée à différents types d'handicaps. (enfants aveugles ou malvoyants, sourds ou malentendants, en chaise roulante, enfants handicapés mentaux)



PLAINE DE JEUX

Infrastructure sportive communale

Adresse: Avenue Emile Van Bacelaere
1200 Woluwe Saint-Lambert

Descriptif: plaine de jeux



Woluwe-Saint-Pierre

SALLE POLYVALENTE SPORTCITY Infrastructure sportive communale



Adresse: avenue Salomé 2
1150 Wolluwé Saint Pierre
Tél.: +32 (0)2 773 18 20
Fax: +32 (0)2 773 18 15
Courriel: sportcity@woluwe1150.irisnet.be
Site Internet:
http://www.woluwe1150.irisnet.be/sports/def_fr.htm

Descriptif: Salle omnisports: 3 terrains de tennis, badminton, basket-ball, handball, volley-ball, hockey, football en salle, tennis de table. Centre de tir olympique, cible à rappel automatique, 6 couloirs, cible pivotante. Salle de gymnastique. Salle des arts martiaux. Salle polyvalente: escrime, gymnastique, danse, UVA. Squash 6 terrains. 8 terrains de tennis extérieurs. Hall tennis couvert 5 terrains, bulle de tennis 4 terrains en hiver. Terrain mixte football/hockey avec surface synthétique et éclairage, ce terrain est ceinturé d'une piste d'athlétisme et doté d'un éclairage. Il comprend également un terrain de basket-ball, de volley-ball et des aires de saut en longueur et en hauteur. Piscine olympique 50mx 21m. Le centre propose 35 disciplines différentes. Stages multisports pour enfants de 3 à 18 ans pendant les vacances scolaires.



CHALET BALIS Infrastructure sportive communale



Adresse: rue Balis 2
1150 Wolluwé Saint Pierre
Tél.: +32 (0)2 771 15 25
Site Internet:
<http://www.opt.be/informations/sports/fr/AS/35102.html>

Descriptif pistes extérieures et intérieures de pétanque, terrain de basket-ball.



SPORTCITY PISCINE

Infrastructure sportive communale



Adresse: avenue Salomé 2

1150 Wolluwé Saint Pierre

Tél.: +32 (0)2 773 18 20

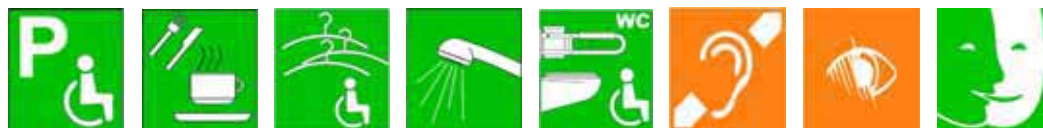
Fax: +32 (0)2 773 18 15

Courriel: sportcity@woluwe1150.irisnet.be

Site Internet: http://www.woluwe1150.irisnet.be/sports/def_fr.htm

Descriptif: piscine olympique. Wolufontaines, wolubulles, toboggan, wolubébé, woluvap, UVA, jeux nautiques. Solarium. Babypool (31°).

Information: tribunes ou chaises spéciales accessibles pour passer par les douches et bassin de pied, lève personne disponible



TENNIS CLUB LES EGLANTIERS

Infrastructure sportive communale



Adresse: avenue Salomé 2

1150 Wolluwé Saint Pierre

Tél.: +32 (0)2 773 18 35

Fax: +32 (0)2 773 18 15

Courriel: tc.leseglantiers@tiscali.be

Site Internet: http://www.woluwe1150.irisnet.be/sports/def_fr.htm

Descriptif: club de tennis affilié à l'Association Francophone de Tennis et participant aux différentes compétitions toutes catégories. Ecole de tennis Vincent Delannay toute l'année: cours privés et collectifs, stages durant les vacances, entraînements élites. Bulle de tennis en hiver sur 4 terrains en brique pilée. Hall de tennis: 5 terrains en élastone. 6 terrains de squash.



TERRAIN DE FOOTBALL DE KELLE

Infrastructure sportive communale

Adresse: rue Kelle
1150 Woluwe-Saint-Pierre

Descriptif : Terrain de football



TERRAIN DE FOOTBALL DE STOCKEL

Infrastructure sportive communale

Adresse: chaussée de Stockel 376
1150 Woluwe-Saint-Pierre

Descriptif: terrain de football

Information: en rénovation pour une parfaite accessibilité en 2009



PLAINE BALIS

Infrastructure sportive communale

Adresse: rue Balis 2
1150 Wolluwé Saint Pierre

Descriptif: aire de jeux à proximité du chalet



PLAINE DE JEUX KELLE

Infrastructure sportive communale

Adresse: rue Kelle 31
1150 Woluwe-Saint-Pierre

Descriptif: plaine de jeux pour petits enfants

Information: située à coté du terrain de football



Recommandations

Sur base des relevés effectués à l'aide de notre grille d'évaluation et des normes imposées par le Règlement régional d'urbanisme, nous avons mis au point le tableau présenté ci-dessous. Il constitue un outil de base pour qui souhaite adapter son accueil au large public que constituent les personnes à mobilité réduite.

	Respect intégral RRU	A prévoir pour davantage de confort et de sécurité
Accéder	Parking (art. 7) Signalisation (art. 3) Voies d'accès (art. 4) Rampes (art. 5) Portes d'entrée (art. 6)	<ul style="list-style-type: none"> - Surfaces planes, stables, antidérapantes - Eclairage de qualité <p><u>Parking:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signalisation depuis l'entrée principale - Emplacements PMR dans un rayon de 30 à 40m autour de l'accès principal - Bordures abaissées et guidage tactile pour accéder au trottoir - Bornes d'entrée ou de sortie et barrières à hauteur adéquate - Le cas échéant, système de vidéophonie <p><u>Voie d'accès:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix des matériaux: préférer les pavés béton ou le macadam aux pavés ronds - Guidage tactile: pavés et herbe, dalles d'éveil à la vigilance - Angles arrondis ou biseautés à la jonction des cheminements - Mobilier urbain placé en retrait ou annoncé tactilement <p><u>Rampe</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Volée d'escaliers adjacente - Couleur contrastée pour la main courante - Prévoir double main-courante - Prévoir dalles de vigilance au dessus et en bas des marches - Prévoir une bande de couleur contrastée sur la face de chaque marche - Le cas échéant, mise en place d'une balustrade <p><u>Porte d'entrée:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Voie d'accès de 1,20 m de large à proximité immédiate de l'entrée - De plain-pied, toute marche est à proscrire - Aire de rotation de 1,50 m avant et après chaque porte, hors débattement - La résistance à l'ouverture doit être de 3 kilos

		<p>(30N) maximum</p> <ul style="list-style-type: none">- Chambranle avec un marquage contrasté pour différencier les portes et murs en verre <p><u>Signalisation:</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Taille de caractère de la signalétique: 5 à 7 mm pour du texte, 15 mm pour du texte apposé sur une porte, 3 cm pour une lecture à distance (police simple de type Arial)- La signalisation doit donner une bonne orientation pour tous les utilisateurs- La signalisation doit être complétée par des lignes guides colorées- Les systèmes sonores d'alerte sont doublés de signaux lumineux
--	--	--

	Respect intégral RRU	A prévoir pour davantage de confort et de sécurité
Circuler	<p>Signalisation (art. 8) Coulors (art. 9) Portes intérieures (art. 10) Ascenseurs (art. 11) Escaliers (art. 12)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Eclairage de qualité: éviter les variations d'intensité trop importantes, les reflets, les jeux d'ombre, puits de lumière aux endroits stratégiques, etc. - Acoustique de qualité: utilisation de matériaux insonorisant, réduction ou élimination des nuisances sonores provoquées par les néons ou appareils électriques (chauffage, climatisation, etc.) <p><u>Signalisation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Guidage visuel: murs, sols, plafonds et portes de couleurs contrastées - Guidage tactile: différence de matière au sol - Signalisation tous publics des cheminements particuliers à emprunter aux endroits stratégiques (paliers d'escalier et d'ascenseur) <p><u>Coulors:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter le nombre de portes/sas et la longueur des coulors - Dans la mesure du possible, laisser les portes ouvertes - A la jonction des cheminements: angles arrondis ou biseautés, aire de rotation de 1,50m - Objets saillants (radiateurs, panneaux d'affichage, extincteurs, etc.) en retrait ou prolongés jusqu'à leur embase <p><u>Portes:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aire de rotation de 1,50 m avant et après chaque porte, hors débattement - Panneaux de visibilité à hauteur du regard en position debout ET assise - Numéros de salle/vestiaires/etc. placés sur le mur à droite de la porte et NON sur la porte <p><u>Escaliers:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bandes antidérapantes - Contremarches fermées

	Respect intégral RRU	A prévoir pour davantage De confort et de sécurité
Utiliser	Signalisation (art. 8) Guichets (art. 16) Toilettes (art. 13) Tribunes, gradins et cafétéria (art. 1, 15 et 17) Equipements publics (art. 15)	<ul style="list-style-type: none"> - Eclairage et acoustique de qualité <p><u>Signalisation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Supports visuels et sonores, braille, inscriptions en relief, guidage tactile et visuel, etc. <p><u>Hall de réception:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bannir les vitres de séparation aux guichets - Guichets à deux niveaux pour permettre un accueil en station debout ou assise (clients ET personnel de l'infrastructure) - Communication adaptée à tous publics (braille, cassettes audio, site internet, langue des signes, etc.) - Boucle magnétique <p><u>Distributeurs automatiques:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fente à monnaie placée à une hauteur entre 0,80 m et 0,85 m du sol - Rebord inférieur à 0,75 m du sol. La profondeur de la partie inférieure est de minimum 0,60 m un espace libre est prévu en dessous - Aire de rotation devant la machine <p><u>Cafétéria:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tables à quatre pieds d'une hauteur min. de 0,80 m à 0,75 m avec espace libre pour fauteuils roulants - Menus en braille et en gros caractères <p><u>Sanitaires:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture vers l'extérieur - Robinets à pousser - Miroirs orientables - Verrous de portes « poing fermé » - Système d'activation d'alarme à proximité directe du siège - Revêtement de sol antidérapant <p><u>Tribunes:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sièges rabattables dans les zones réservées pour les accompagnateurs des personnes en chaise roulante - Espace pour les chiens-guides à côté de leur maître - Bonne visibilité sur l'espace de jeu - Doublage visuel des annonces par haut-parleur

	Respect intégral RRU	A prévoir pour davantage De confort et de sécurité
Pratiquer	Signalisation (art. 8) Cabines de douche (art. 14) Vestiaires (art. 14)	<p><u>Vestiaires:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Minimum de deux vestiaires adaptés - Sièges adaptés - Casiers placés à une hauteur de max. 1,20 m avec numéro en relief et ouverture facile - Quelques casiers de grand format pour ranger cannes et autres aides à la marche <p><u>Douches:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Idem sanitaires <p><u>Salles:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Revêtement de sol permettant un déplacement aisé (pas d'enfoncement des roues de fauteuil) - Boucle magnétique (par exemple dans les salles de danse) - Eclairage et acoustique propres à créer des conditions de jeu optimales pour les personnes malentendantes et malvoyantes - Espace «premiers soins» adapté (plain-pied, passage libre de minimum 85 cm, zone de rotation de 150cm de diamètre) <p><u>Equipements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Surfaces de jeu aux bonnes dimensions pour les disciplines plus spécifiques (boccia, goalball, etc.) - Matérialisation des limites de jeu: différences de matière ou ficelles à grelots, etc. - Ballons à grelots - Buts sonores - Etc. <p><u>Piscines:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Eclairage et acoustique de qualité - Mains courantes le long des cheminements glissants - Guidage visuel et tactile, notamment près des bords du bassin - Mise à disposition de sièges «Hippocampe» - Pédiluves: rampe d'aspersion ou plancher amovible - Dispositifs d'accès au bassin: potence, élévateur, rampe, escaliers horizontaux fixes ou amovibles

Références bibliographiques

Ouvrages

Bruxelles pour tous: guide touristique pour les voyageurs à mobilité réduite, AMT Concept asbl, Bruxelles, Editions Parcours, 2005, 127 p.

COUVREUR C., *La qualité de vie. Art de vivre pour le XXIème siècle*, Bruxelles, Racine, 1999, 200 p.

DE RIEDMATTEN R. et al, «Une nouvelle approche de la différence. Comment repenser le handicap» in *Cahiers médico-sociaux*, Dijon-Quetigny (impr.), Médecine et Hygiène, 2001, 315 p.

JASPERS N., *Les infrastructures sportives, accessibles aux personnes à mobilité réduite ?*, travail de fin d'études, 2005-2006, Haute école Léonard de Vinci, Institut d'Enseignement Supérieur, « Parnasse – Deux Alice », département Ergothérapie

HAMONET C., *Les personnes handicapées*, 4^{ème} édition, Paris, PUF (Collection *Que sais-je?*), 2004, 128 p.

GROSBOIS L-P., *Handicap et construction. Conception et réalisation : espaces urbains, bâtiments publics, habitations, équipements et matériels adaptés*, quatrième édition, Paris, Le Moniteur, 1996, 331 p.

POLIDORO A., *La sécurité une valeur sûre: pour une pratique sécuritaire dans les sports et les loisirs pour les personnes handicapées*, Québec, Association québécoise de loisir pour personnes handicapées et son réseau régional, 1993, 119 p.

Sites web:

Sport England, *Access for Disabled People: Design Guidance Note*, Londres, 2002, <http://www.sportengland.org/disabled.pdf>

Fédération Française Handisports: <http://www.handisport.org>

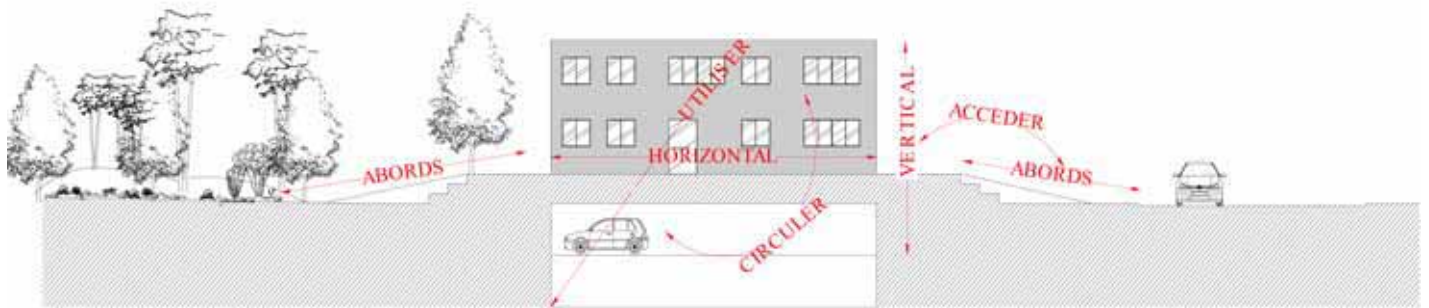
Bruxelles pour tous: <http://www.bruxellespourtous.be>

Ministère de la Région wallonne, Direction générale des pouvoirs locaux, Infrastructures sportives: <http://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/Jahia/pid/140>

Le secteur Sport et Infrastructures sportives de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale:
http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/sport/guide/guide_acces

Annexe

Normes RRU relatives à l'accessibilité PMR



Règlement régional d'urbanisme

Accessibilité des bâtiments par les personnes à mobilité réduite

Les dispositions du Règlement régional d'urbanisme ont été passées au crible des quatre principes clé de l'accessibilité:

-ACCEDER

-CIRCULER

-UTILISER

-PRATIQUER

ACCEDER

Signalisation

- apposition du symbole international d'accessibilité à l'entrée et sur les équipements intérieurs et extérieurs
- écriteaux, pictogrammes et indications en braille indiquant les activités et services proposés

1. Parking

- Emplacement PMR accessible à proximité des voies d'accès principales
- Deux emplacements réservés aux PMR par tranche de 50 emplacements. Au moins un emplacement supplémentaire par nouvelle tranche de 50 emplacements
- Surface non meuble
- zone de rotation de 1,50 m de diamètre à côté de l'emplacement



• Emplacements placés à l'horizontale

- largeur min. de 3,30 m pour libérer une aire de rotation de 1,50 m
- longueur classique de 5 m

• Emplacements en enfilade

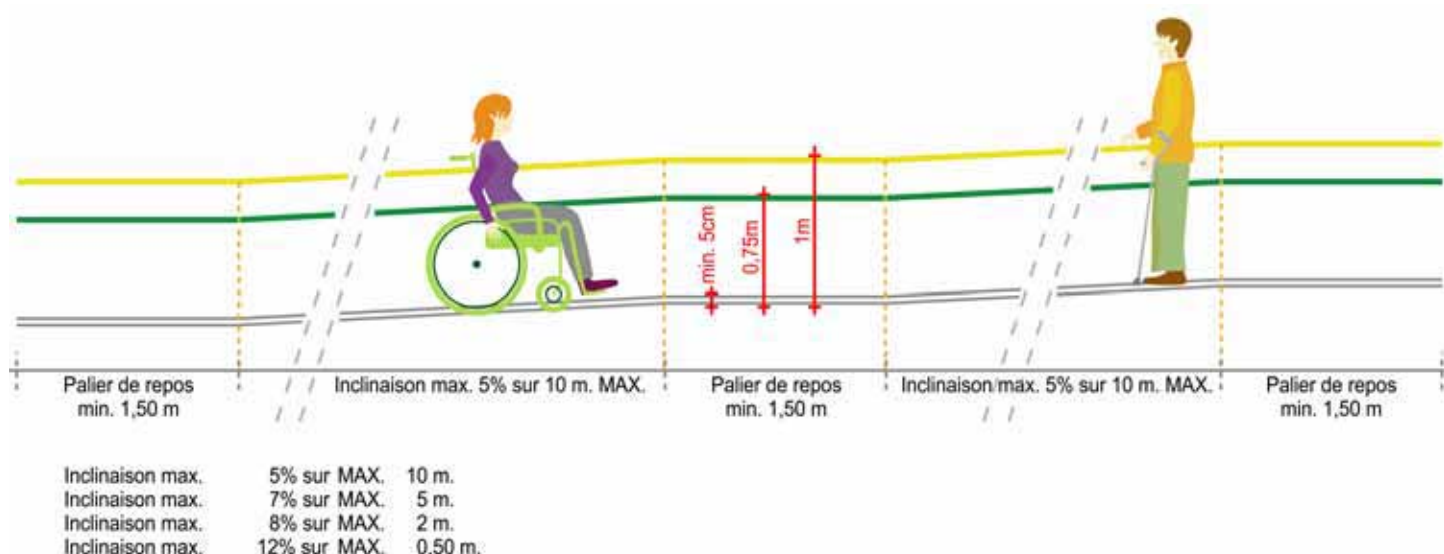
- largeur peut être réduite à 2,5 m si aucun obstacle latéral
- longueur min. de 6 m

Signalisation de tout emplacement PMR au moyen du symbole international d'accessibilité, tant par des marquages au sol que par des panneaux

Symbole d'accessibilité=plaque figurant une personne en chaise roulante. Contours blancs sur fond réfléchissant bleu

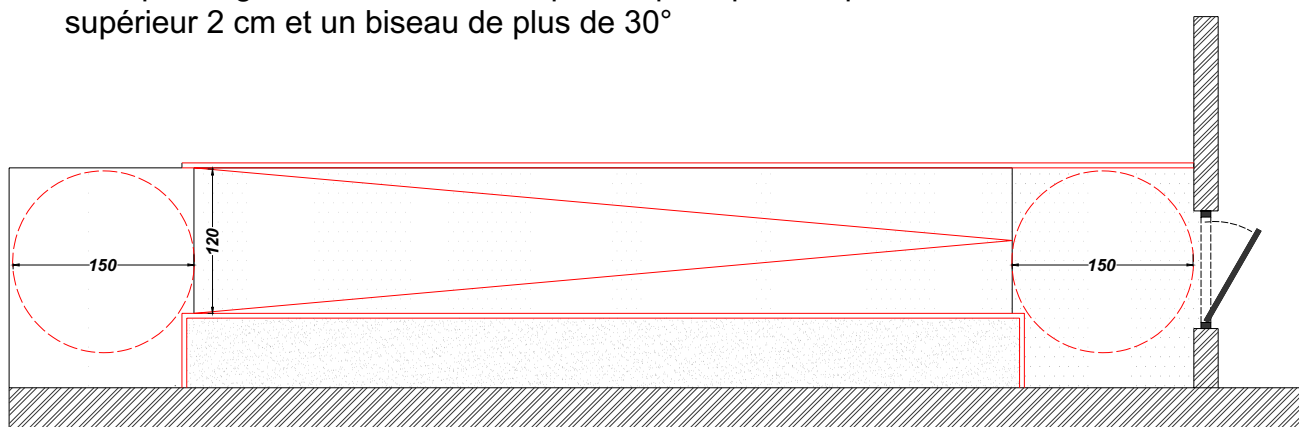


2. Voie d'accès



Au min. une voie de 1,20 m de largeur proximité immédiate de l'entrée principale

- Revêtement de sol dur et antidérapant, sans obstacles au pied ou à la roue
- Rampe obligatoire si la voie n'est pas de plain pied ou présente un ressaut supérieur 2 cm et un biseau de plus de 30°

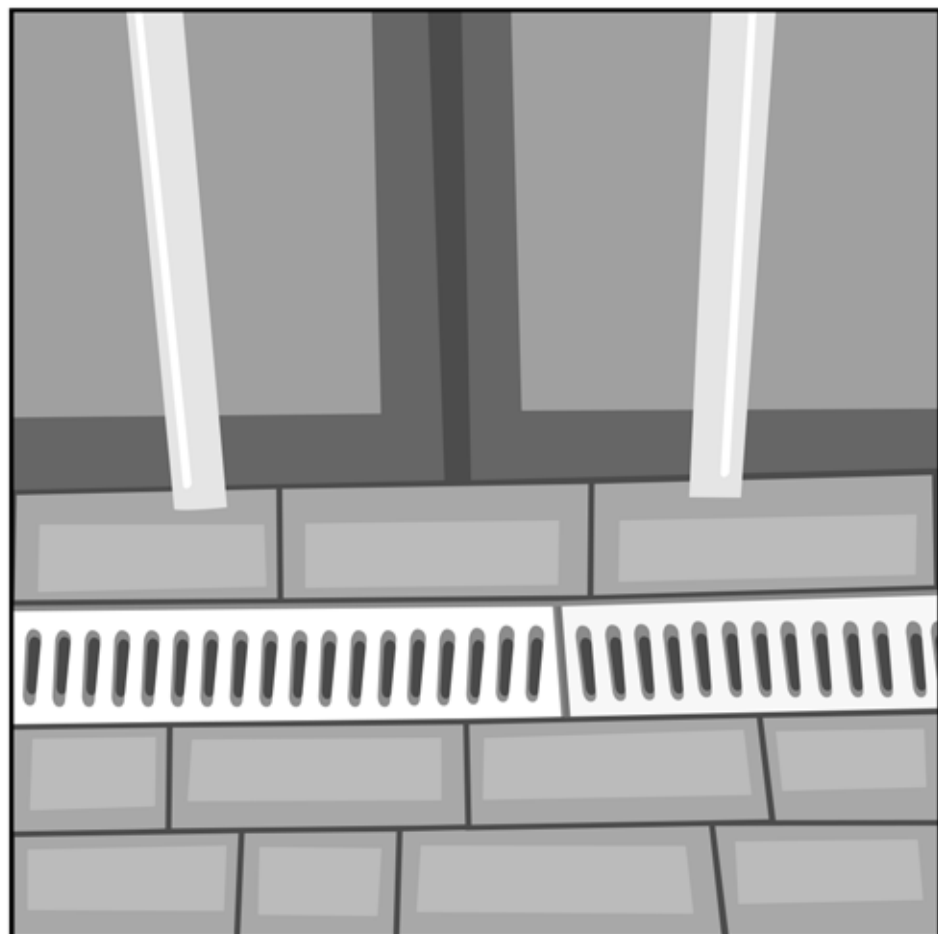


Caractéristiques des rampes

- Palier ou aire de repos de 1,50 m aménagé aux deux extrémités et après chaque longueur maximale
- Bordure de min. 5 cm de hauteur le long des bords latéraux libres
- Double main courante avec lisses à 0,75 m et 1 m du sol espacées de min. 1,20 m
- Dévers latéral inférieur ou égal à 2%

3. Portes d'entrée/issues de secours

- Au moins une porte d'entrée ou un des deux battants de double porte assurant un libre passage de min. 95 cm
 - battante, coulissante ou va-et-vient
 - mécanisme de commande d'ouverture à 80 cm du sol
 - idéalement sans seuil, ou avec un seuil inférieur à 2 cm biseauté à max 30°
 - parties vitrées en verre de sécurité comportant un marquage contrasté
 - mécanisme de ralentissement dans le cas d'une porte à fermeture automatique
 - temps de verrouillage: min. 6 secondes
 - résistance l'ouverture: max. 3 kg force(N) maximum
- Dimensions du palier précédant l'aire d'ouverture de la porte hors débattement: minimum 1,50 m en longueur et en largeur hors débattement

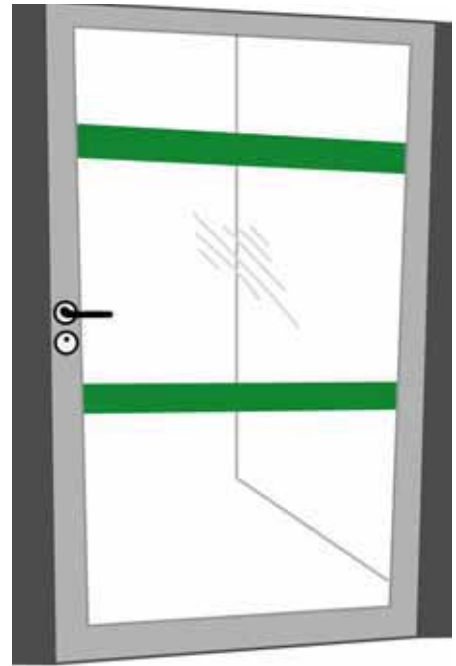


Sol sans entrave:
Grille avaloir
au lieu d'une
marche.

CIRCULER

Signalisation

- supports écrits, pictogrammes, lignes guides colorées
- systèmes sonores d'alerte doublés de signaux lumineux



Prévention des dangers:
bandes sur porte vitrée.

A. CIRCULATION HORIZONTALE

1. Portes intérieures

- Pour toutes les portes en cas de construction neuve:
 - libre passage de 85 cm
 - autres caractéristiques identiques à celles de la porte d'entrée
 - système de fermeture à rétenteur magnétique pour les portes coupe feu
- Pour toutes les portes à l'exception de celles des locaux de service en cas de travaux d'importance relatifs à une construction existante

2. Couloirs

- Largeur minimale de 1,50 m pouvant être réduite dans certains cas bien précis à 1,20 m sur 15 m maximum
- Passage libre de 90 cm autorisé uniquement en cas d'obstacle (boîtes aux lettres, radiateurs, tablettes, etc.) dont la longueur ne dépasse pas 50 cm et si aucun autre objet ne se trouve à moins de 1,50 m
- Dispositif prolongeant jusqu'au sol les objets saillants sans embase qui représentent un risque pour les personnes handicapées de la vue (tablettes, dévidoirs d'incendie, etc.)
- Caractéristiques des éventuelles rampes identiques à celles des voies d'accès

B. CIRCULATION VERTICALE

1. Ascenseurs

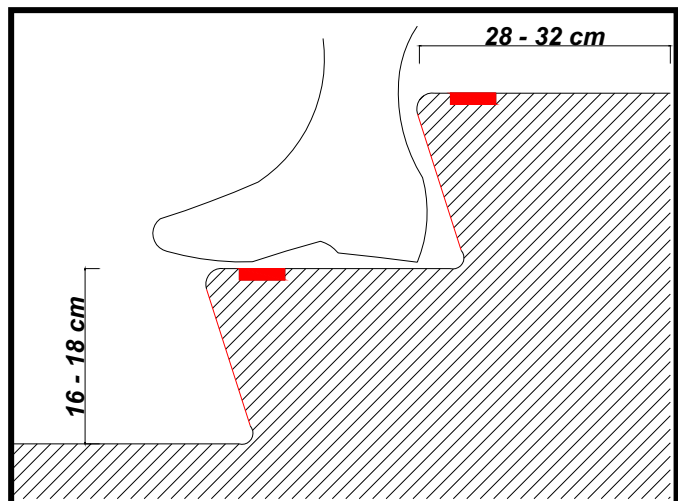
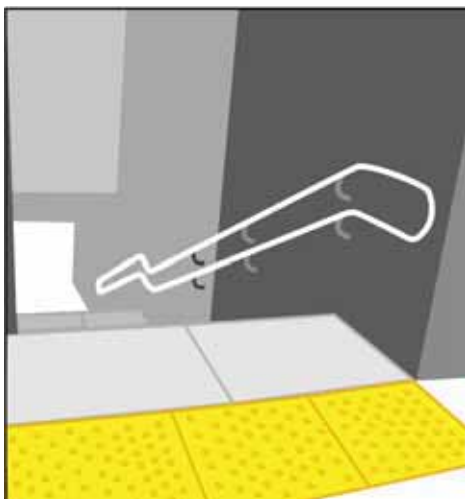
Au moins un ascenseur adapté/un élévateur pour franchir des niveaux qui ne peuvent être atteints par plans inclinés

Caractéristiques

- dimensions: 1,40 m de profondeur x 1,10 m de largeur
- espace vide entre le plancher de l'étage et celui de la cabine inférieur à 2 cm
- boutons d'appel et de sélection des étages en relief, de couleur contrastée et d'un diamètre supérieur à 3 cm
- traduction braille, mode de communication visuel doublé d'une synthèse vocale
- palier comprenant une aire de rotation de 1,50 m de diamètre
- main courante à 90 cm du sol et à 35 mm de la paroi et dont l'interruption signale les boutons d'étages
- portes palières coulissantes automatiques d'un min. de 90 cm de passage libre

2. Escaliers

- Double main courante:
 - située à 65 cm et 95 cm du nez des marches et à 75 cm ou 1 m des paliers
 - dépassant de 40 cm aux deux extrémités de l'escalier sauf en cas de danger
- Marches: hauteur maximale de 18 cm
bandes antidérapantes
- Dalles d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche sur une surface de 60 cm
- Palier et nez de marches contrastés



UTILISER

Signalisation

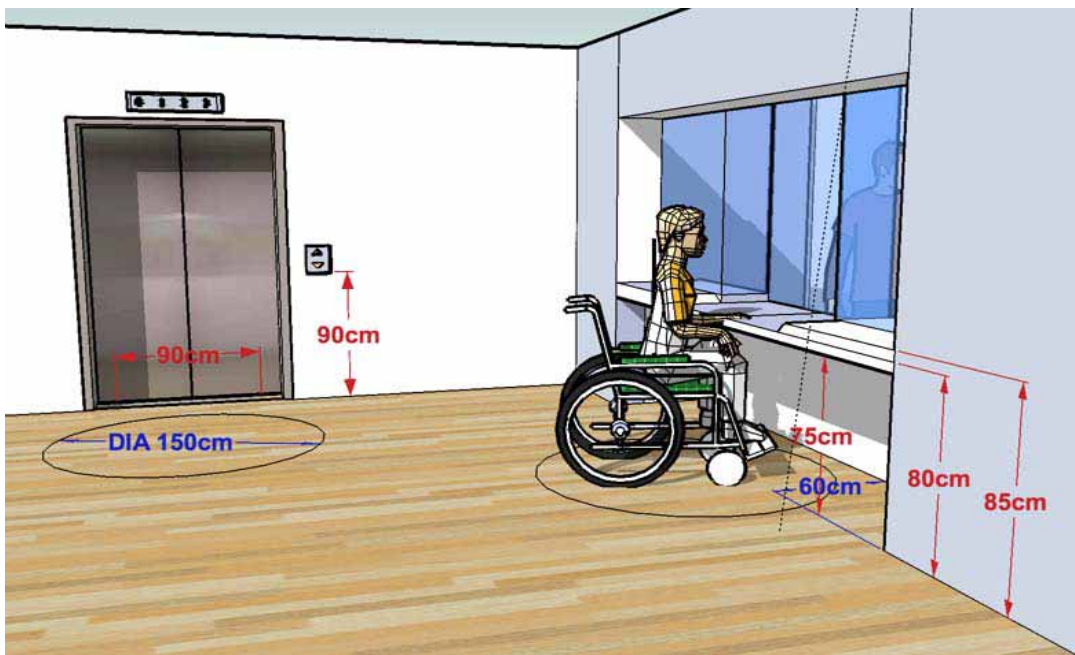
- apposition du symbole international d'accessibilité sur les équipements intérieurs
- écriteaux, pictogrammes, indications en braille indiquant les services proposés

1. Guichets

Au moins un guichet adapté et au moins un guichet supplémentaire par tranche de 10 guichets

Caractéristiques

- **tablette**
 - rebord inférieur à une hauteur min. de 75 cm du sol
 - face supérieure entre 80 et 85 cm à partir du sol
 - profondeur de min. 60 cm
- espace libre sous la tablette



2. Toilettes

Au moins une toilette adaptée dans chaque installation sanitaire et au moins une toilette supplémentaire par tranche de 20 toilettes

Caractéristiques

•espace intérieur

- superficie min. au sol de 1,50 m x 1,50 m avec aire de rotation de 1,50 m de diamètre
- espace libre de tout obstacle de min. 1,10 m de largeur à côté de la cuvette, dans l'axe de la porte
- barres d'appui rabattables d'une longueur de 80 cm placées à une distance de 35 cm de la cuvette et à une hauteur du sol de 80 cm

•porte

- ouverture vers l'extérieur
- libre passage de min. 85 cm
- une clenche est placée à une hauteur de 80 à 85 cm sur la face externe et interne, une lisse placée à la même hauteur sur toute la largeur de la face interne
- possibilité d'ouverture depuis l'extérieur en cas de besoin

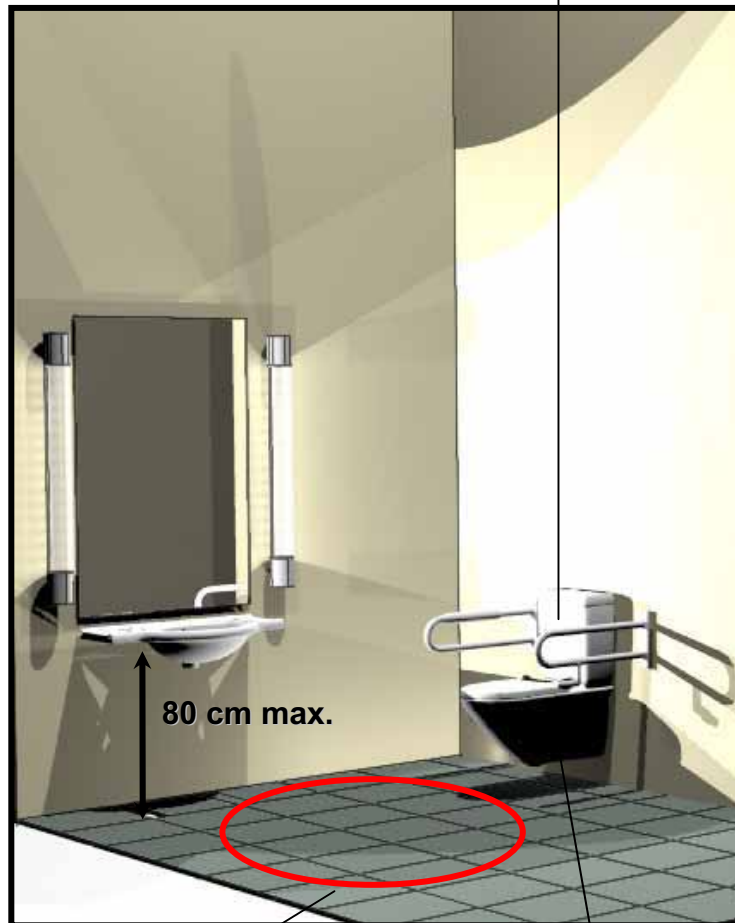
• siège

- installé à une hauteur de 50 cm
- de type suspendu pour laisser libre une aire de rotation sans obstacle

• Au moins un lavabo

- placé à une hauteur de max. 80 cm
- espace libre sous le lavabo d'une profondeur de 60 cm pour fauteuils roulants
- miroir à une hauteur de 90 cm minimum avec le bord inférieur placé à une hauteur de 90 cm
- robinets à actionner aisément avec une manette ou un contacteur sensoriel

Barres d'appui rabattables de 80 cm de long à 35 cm de la cuvette et à 80 cm du sol



Aire de rotation de 1, 50 m

Siège suspendu à 50 cm du sol

3. Tribunes, gradins et cafétéria

- **Tribunes**

- au moins un espace réservé d'une surface min. de 1,50 m sur 90 m et au moins un espace supplémentaire par tranche de 50 sièges
- aire de rotation de min. 1,50 m de diamètre
- le cas échéant: installation d'écoute permettant le réglage individuel du son pour au moins une place par tranche de 50

- **Gradins**

- plusieurs niveaux accessibles PMR

- **Cafétéria**

Toutes les dispositions du RRU en matière d'accessibilité PMR s'appliquent à ce genre d'établissement, visé au point 5 du deuxième paragraphe de l'article 1.



3. Équipements publics

Par équipement public, on entend: téléphones urbains, mobilier de service, boîtes aux lettres, distributeurs de billets de banque, appareils électroniques de libre service, etc.

Au moins un appareil adapté aux PMR, en ce compris les malentendants et les malvoyants



- **téléphone**: écouteur muni d'un amplificateur de son réglable; logo:
- **boîte aux lettres**: ouverture à une hauteur comprise entre 80 et 90 cm
- **clavier**
 - disposition des lettres en mode «Azerty»
 - disposition des chiffres de 1 à 9 en carré, de gauche à droite; le chiffre 5 central est pourvu d'un repère en relief; la touche 0 se situe sous le 8
- **tablette de commande**
 - hauteur max. de 80 cm à partir du sol
 - sans socle dépassant de la paroi dans laquelle est intégré l'appareil

PRATIQUER

Signalisation

- apposition du symbole international d'accessibilité sur les équipements intérieurs
- écriteaux, pictogrammes, indications en braille indiquant les services proposés

1. Cabines de douche

Au moins une cabine adaptée dans chaque installation et au moins une cabine supplémentaire par tranche de 20 cabines

Caractéristiques

- **organisation de l'espace**

- aire de rotation de 1,50 m de diamètre hors débattement
- sol antidérapant en pente douce de max. 2% pour l'évacuation des eaux

- **équipement**

- siège rabattable antidérapant de 40 cm x 40 cm fixé dans l'axe de la douche à 50 cm du sol
- poignées rabattables répondant aux mêmes conditions que celles des toilettes

2. Vestiaires

Au moins un vestiaire adapté dans chaque installation et au moins un vestiaire supplémentaire par tranche de 20 vestiaires

Caractéristiques

- **organisation de l'espace**

- aire de rotation de 1,50 m de diamètre hors débattement

- **équipement**

- siège rabattable antidérapant intérieur à la cabine fixé à 50 cm du sol
- portemanteau à max. 1,30 m du sol



Accès et Mobilité pour Tous
a réalisé ce guide avec le soutien
du Collège de la Commission communautaire française,
du Ministère chargé de la Politique d'Aide aux personnes
handicapées et les Oeuvres du Soir

